



Actualités du **SIM**

Informations sur le suivi indépendant du marché des bois sous autorisation FLEGT

Dans cette édition

- 01 Rapport annuel du SIM 2018: Les partenaires d'un APV-FLEGT dans le commerce du bois de l'Union européenne en 2018
- 06 Le Rapport annuel du SIM met en lumière les avancées enregistrées pour surmonter les contraintes du marché sur le plan des bois sous autorisation FLEGT
- 08 La superficie mondiale de forêt certifiée enregistre pour la première fois un recul annuel en 2018
- 10 Un nouvel écolabel d'entreprise s'ouvre au FLEGT et à la certification
- 12 Les Espagnols offrent des perspectives différentes sur le FLEGT et le commerce avec les partenaires d'un APV
- 13 Atelier 1: Tendances des bois provenant de partenaires d'un APV sur le marché de l'UE: Contexte, raisons et solutions
- 16 Atelier 2: Reconnaître les priorités et la dynamique d'achat en matière de produits bois tropicaux
- 18 Atelier 3: Avancée de la mise en œuvre des APV dans une sélection de pays africains partenaires d'un APV/Défis auxquels se heurtent les entreprises de l'UE dans la production de bois en Afrique
- 20 La nouvelle étude du SIM sur l'investissement dans le secteur forestier révèle que le FLEGT a eu à ce jour peu d'impact
- 23 La République du Congo crée un comité chargé de superviser le déploiement de son SVLB
- 24 Projet de communication du Royaume-Uni sur le FLEGT à l'international: une riche année 2020 en perspective
- 26 Au Ghana, la filière lance sa campagne de communication sur le FLEGT
- 27 Croissance de la pâte de bois, du bois de chauffage et du papier essentiellement – Le Rapport annuel du SIM analyse les importations indonésiennes de bois
- 29 Les produits sous autorisation FLEGT en tête des bois tropicaux les plus performants sur le marché européen

Independent Market Monitoring (IMM) is a multi-year programme funded by the European Union (EU) and managed by the International Tropical Timber Organisation (ITTO). IMM's role is to use trade flow analysis and market research to independently assess trade and market impacts of FLEGT Voluntary Partnership Agreements (VPAs).

For more information, please contact IMM ITTO oversight Steven Johnson or Manako Hanawa (oed@itto.int) or IMM Lead Consultant, Sarah Storck (lead@flegtimm.eu).



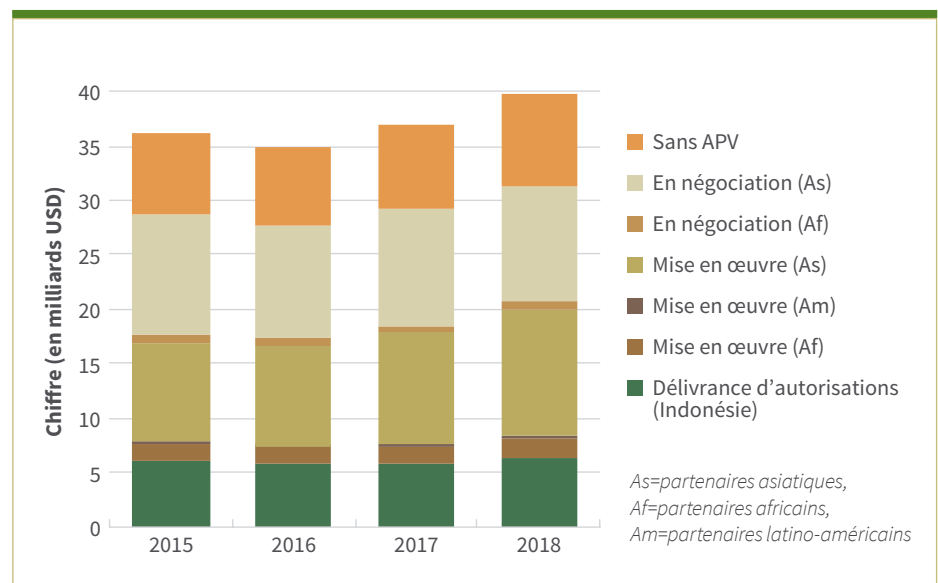
L'actualité des **PROJETS**

Rapport annuel du SIM 2018: Les partenaires d'un APV-FLEGT dans le commerce du bois de l'Union européenne en 2018

Le dernier Rapport annuel du SIM, intitulé *FLEGT VPA Partners in EU Timber Trade 2018*, indique que la part cumulée des pays partenaires d'un APV-FLEGT (Accord de partenariat volontaire dans le cadre du Plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) au sein du commerce mondial des produits bois tropicaux (tous les produits du chapitre 44 du Système harmonisé (SH) et les produits d'ameublement en bois classés au chapitre SH 94) était de 78,8 pour cent en 2018, ce qui indique une légère baisse par rapport à 78,9 pour cent en 2017 et 79,4 pour cent

en 2016. Cette tendance s'inscrit dans le contexte d'une hausse de 8 pour cent du commerce des produits bois tropicaux en 2018, à 39,8 milliards USD.

Cet essor des échanges mondiaux en 2018 prolonge le rebond de 2017 qui avait fait suite au décrochage de 2016, lequel était intervenu dans une période marquée par un ralentissement de la croissance et la fin du boom spéculatif sur le bois de rose en Chine. Contrairement à la période 2009-2014, lorsque la rapide croissance du commerce était en grande partie alimentée par les importations chinoises de produits bois primaires, ce récent



Graphique 1: Commerce mondial des produits bois tropicaux, par statut d'APV-FLEGT, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM

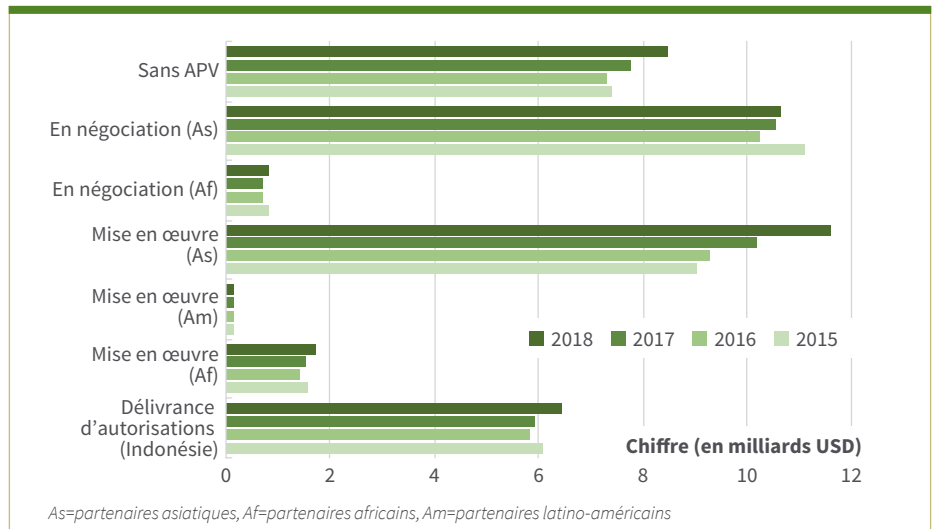
développement est essentiellement dû à la progression des exportations de meubles en bois, notamment celles en provenance du Viet Nam et de l'Inde en direction des États-Unis. L'année 2018 a également connu une hausse importante dans le commerce des contreplaqués tropicaux, en particulier ceux d'Indonésie à destination des États-Unis, du Japon, de la Corée du Sud, de l'Union européenne (UE) et de l'Australie. En Afrique, les exportations de la région du Congo ont quant à elles augmenté de 17 pour cent tandis que celles de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest accusaient un recul.

Dans l'UE, après un développement favorable en 2017, les perspectives du marché du bois se sont de nouveau dégradées en 2018. La croissance du produit intérieur brut (PIB) et du secteur de la construction y a en effet affiché un rythme ralenti, tandis que l'activité dans les secteurs de la fabrication de produits bois s'est stabilisée après sa tendance haussière de l'année précédente. Durant 2018, malgré le fait que certaines données pointaient une modeste reprise de la part du bois perdue ces dernières années au profit de matériaux de substitution, la pression concurrentielle de ces alternatives est toutefois restée intense.

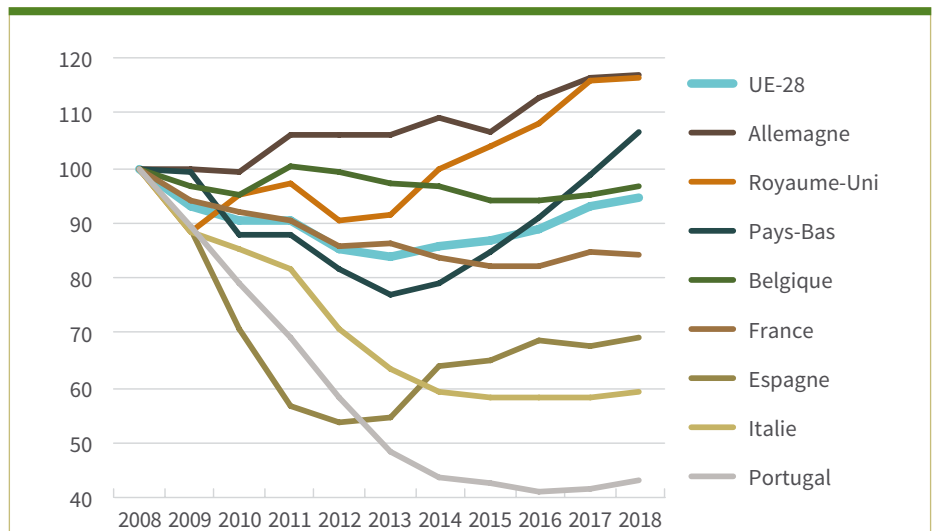
Les principaux bénéficiaires de cette hausse marquée des importations de l'UE en 2018 ont été les fournisseurs européens "Autres", notamment la Russie, l'Ukraine et le Belarus. La part des fournisseurs partenaires d'un APV au sein des importations totales de l'UE a continué de reculer en 2018, bien qu'à un rythme moindre que par le passé. En 2018, la part de la Chine au sein des importations de l'UE a chuté à son plus bas niveau depuis 2017.

D'une manière générale, le commerce du bois de l'UE avec les pays partenaires d'un APV a fléchi en 2018. Cela dit, les importations originaires d'Indonésie, qui sont depuis le 15 novembre 2016 entièrement couvertes par le régime d'autorisation FLEGT, ont légèrement augmenté, de 0,1 pour cent, à 815 millions € en 2018. On constate en effet une hausse notable des importations de portes et contreplaqués en provenance d'Indonésie cette année-là. Les importations de sciages et de grumes provenant de pays mettant en œuvre un APV en Afrique ont aussi enregistré un rebond en 2018. Les importations par l'UE de meubles en bois, revêtements de sol et lamellés-collés à partir de partenaires d'un APV en Asie ont continué de décrocher.

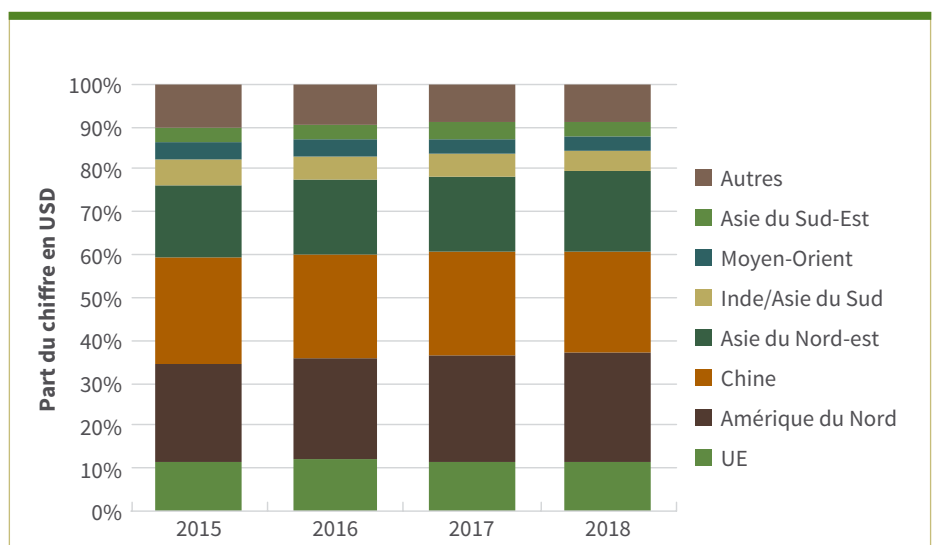
Les sondages menés en 2018 dans le cadre du SIM auprès de négociants ont permis de déterminer les facteurs du recul prolongé de la consommation dans l'UE de produits bois issus de pays



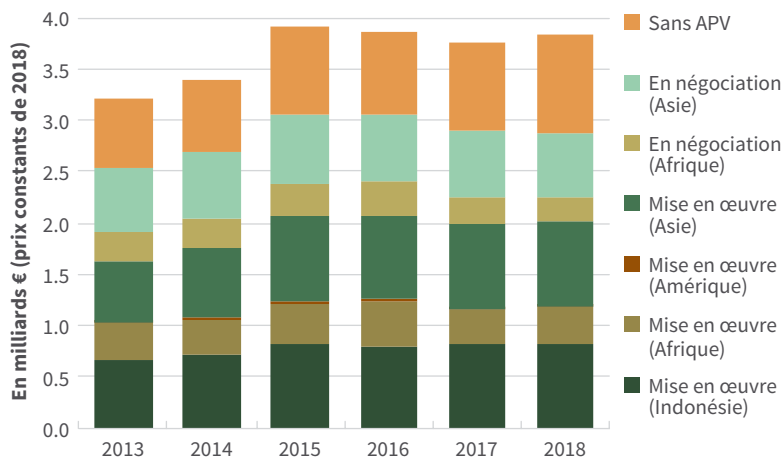
Graphique 2: Commerce des produits bois tropicaux par statut d'APV-FLEGT, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM



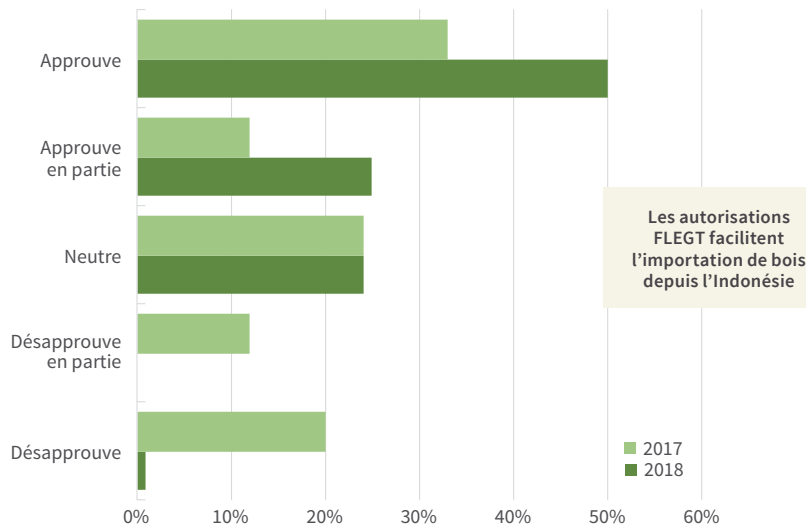
Graphique 3: Évolution du chiffre de la production dans la construction au sein de l'UE et d'une sélection de pays de l'UE (2008 = 100). Source: Analyse de données d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



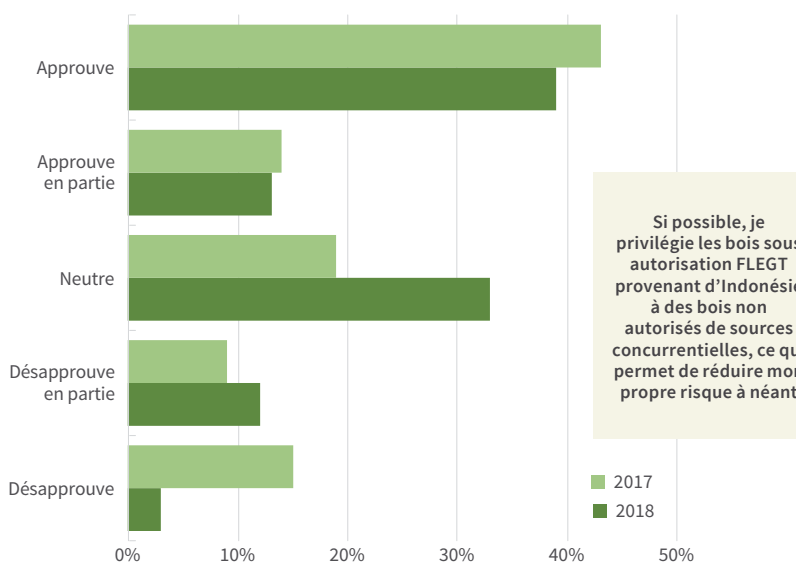
Graphique 4: Commerce des produits bois tropicaux par région d'importation, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM



Graphique 5: Chiffre des importations par l'UE de produits bois originaires de régions/pays tropicaux par statut d'APV, 2013-2018. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 6: Le sentiment d'acteurs du commerce de l'UE à l'égard de l'importation de bois sous autorisation FLEGT. Source: Sondages 2017 et 2018 du SIM sur le commerce dans l'UE



Graphique 7: Le sentiment d'acteurs du commerce de l'UE à l'égard de l'importation de bois sous autorisation FLEGT. Source: Sondages 2017 et 2018 du SIM sur le commerce dans l'UE

partenaires d'un APV, qui sont, entre autres, les suivants: "Substitution par d'autres matériaux", le facteur majeur, suivi du "Repli économique de 2008-2013" et de la "Réorientation de l'offre vers d'autres marchés", étroitement lié à la "Concurrence de la Chine pour l'accès aux matières premières et aux marchés des produits finis". Enfin, les sondés ont placé le facteur "Préjudices environnementaux et marketing non coordonné" au quatrième rang des plus importants.

Quasiment tous les répondants aux sondages SIM sur le commerce de l'UE menés en 2018 ont observé que le régime d'autorisation FLEGT facilitait l'importation de produits bois depuis l'Indonésie comparé au processus de diligence raisonnable que stipule le Règlement sur le bois de l'UE (RBUE). Le sondage SIM de 2018 mené auprès de négociants en Indonésie a également confirmé un niveau de plébiscite généralement élevé, sachant que plus de 90 pour cent des sondés ont confirmé que la mise en place de la certification dans le cadre du Système indonésien de vérification de la légalité (SVLK) était pleinement (pour 56 pour cent) ou en partie (pour 38 pour cent) bénéfique pour leurs opérations.

Si 40 pour cent des répondants dans l'UE avaient déclaré, dans le sondage SIM de 2017 sur le commerce, qu'ils seraient disposés à payer des prix légèrement majorés pour des bois sous autorisation FLEGT, celui de 2018 indique que, dans la pratique, aucune prime de ce type n'est en fait acquittée. Le sentiment partagé par plusieurs importateurs que le régime d'autorisation ne se limite en fait qu'à une garantie de "légalité", ce qui est de toute manière escompté, continue de limiter la volonté de payer des primes de marché. Certains ont suggéré que des majorations de prix pourraient être une option à l'avenir, une fois que le régime d'autorisation FLEGT et ses avantages au sens large seront mieux compris.

L'analyse des statistiques du commerce montre que la performance des produits bois indonésiens sur le marché de l'UE est restée mitigée en 2018. Globalement cohérent avec les données indonésiennes des exportations, le chiffre des importations par l'UE de bois et produits dérivés indonésiens a augmenté de 6 pour cent supplémentaires, à 1,25 milliard USD en 2018. Toutefois, en termes de volume, les importations de l'UE en provenance d'Indonésie ont diminué de 5 pour cent, à 678 000 tonnes, cette même année. Le volume de produits bois (SH 44) indonésiens importé par l'UE a été en augmentation constante de 2014 à 2018 pour, de 277 000 tonnes,

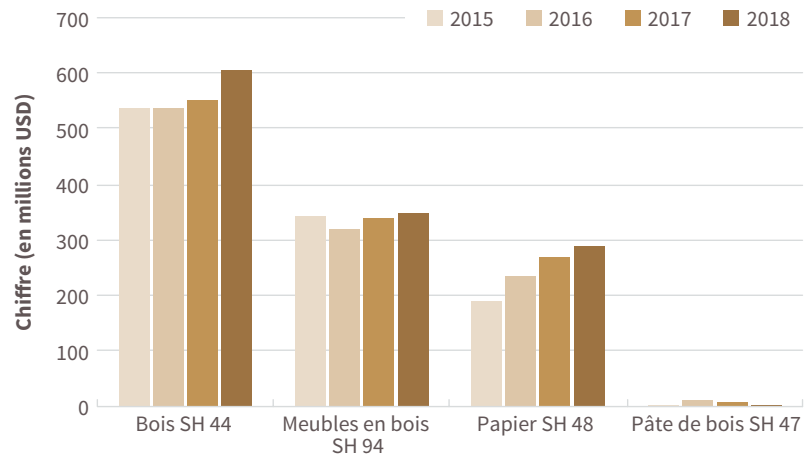
augmenter à 325 000 tonnes durant cette période. Toutefois, le volume de meubles importé a quant à lui reculé durant cette même période, pour chuter en 2017 de 2 pour cent, à 102 000 tonnes, puis de 3 pour cent en 2018, à 99 000 tonnes. Les importations par l'UE de produits papier se sont montrées plus volatiles, progressant en 2017 de 15 pour cent, à 278 000 tonnes, avant de reculer de 9 pour cent en 2018, à 252 000 tonnes.

Dans l'ensemble, les chiffres montrent que le régime d'autorisation FLEGT a eu peu de répercussions sur la part de marché des produits indonésiens dans l'UE et n'a pas prévalu sur les effets ou la direction qui sont à l'œuvre au niveau des tendances économiques plus larges. De la même manière, les autorisations FLEGT ne semblent avoir eu aucun effet préjudiciable sur la part des importations.

Le Rapport annuel 2018 fournit une information actualisée sur les contraintes du marché pesant sur les bois sous autorisation FLEGT qui avaient été recensées dans l'édition de 2017. Le nombre de discordances dans la nomenclature douanière et autres anomalies détectées dans les autorisations FLEGT se rapportant, par exemple, au tonnage ou volume des cargaisons a diminué en 2018 et on constate également des progrès sur le plan de l'introduction de l'e-délivrance des autorisations, le pilotage d'un outil informatisé étant à l'étude avec la décision finale à cet égard prévue en 2020. Sur le plan de la sensibilisation aux autorisations FLEGT, si plusieurs organisations ont intensifié en 2018 leur communication et leur marketing à cet égard dans l'UE, la visibilité du FLEGT demeure faible comparé à celle des initiatives du *Forest Stewardship Council* (FSC) ou du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) en matière de certification forestière.

Une analyse des politiques d'achat du secteur privé et du secteur public dans les États membres de l'UE montre que les initiatives de certification par un tiers sont le mécanisme privilégié pour apporter la preuve de la "durabilité" des produits bois. Néanmoins, 18 politiques en matière de marchés publics analysées dans l'UE acceptent dans une certaine mesure les autorisations FLEGT.

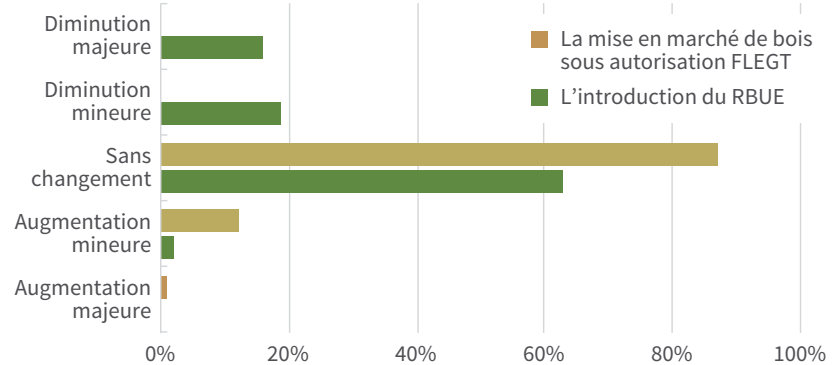
Le Rapport annuel constate que l'acceptation des autorisations FLEGT (ou de documents équivalents délivrés par les pays partenaires d'un APV pour des exportations vers des pays hors UE) comme preuve de légalité dans les pays hors UE est susceptible d'offrir de nouvelles opportunités de développement du marché, qui sont d'autant plus significatives dans le contexte de la chute de la



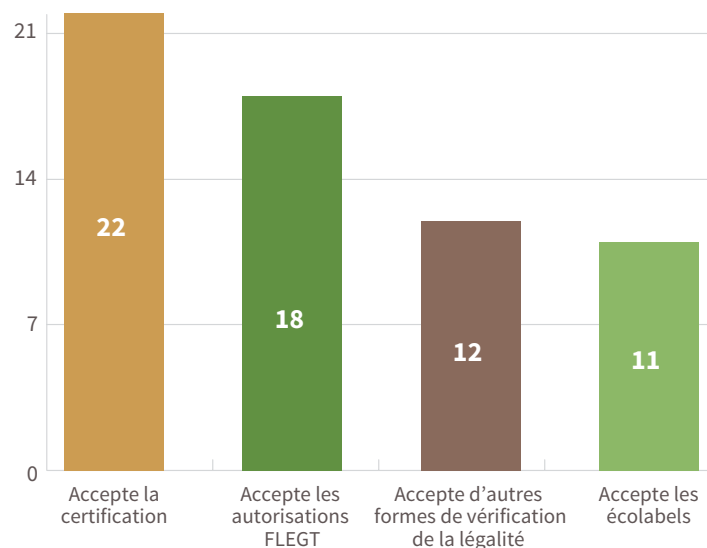
Graphique 8: Chiffre des importations par l'UE de bois et produits dérivés depuis l'Indonésie par type de produit, 2014-2018.

Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM

Dans quelle mesure la part des bois et produits dérivés tropicaux dans vos importations a-t-elle changé sous l'effet de:

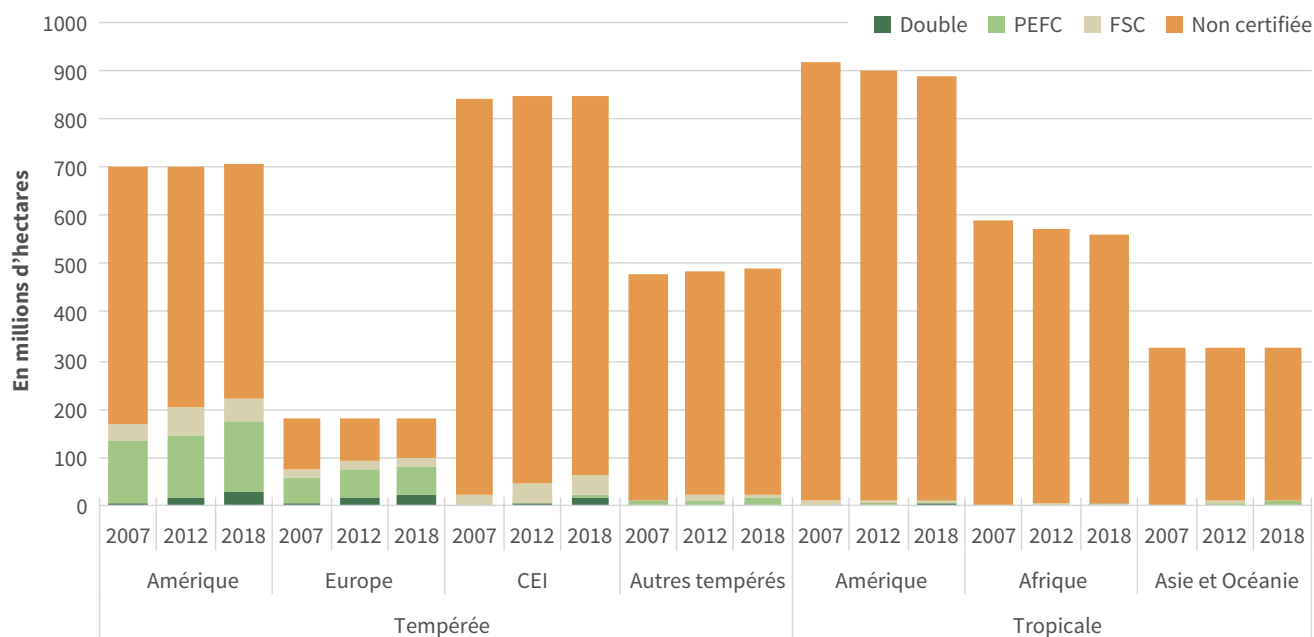


Graphique 9: Impact du RBUE et du régime d'autorisation FLEGT sur les importations de bois tropicaux. Source: Sondage 2018 du SIM sur le commerce dans l'UE



Graphique 10: Formes de vérification de la conformité acceptées dans l'UE.

Source: Étude 2019 du SIM sur les politiques d'achat de bois du secteur public



Graphique 11: Superficie totale de forêt et de forêt certifiée par le FSC et le PEFC par dispositif de certification et région du monde, en 2007, 2012 et 2018. Source: Analyse par le SIM de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FAO), et du FSC et PEFC

part de l'UE au sein des exportations originaires de pays partenaires d'un APV et de celui de l'émergence d'autres marchés consommateurs et de pôles de transformation prépondérants, notamment en Chine et au Viet Nam.

Le point de vue parfois exprimé selon lequel le mouvement visant à mettre en place des Systèmes de vérification de la légalité du bois (SVLB) dans les pays partenaires d'un APV pourrait nuire aux efforts faits pour encourager la certification par un tiers dans ces pays n'est pas corroboré par les chiffres analysés dans notre Rapport annuel. Cela montre que, dans la plupart des cas, les progrès en faveur de la certification étaient très lents avant la mise en œuvre des APV; les plus récentes avancées du monde tropical à cet égard ont été enregistrées en Indonésie, le seul pays, et le premier, à avoir mis en place un régime d'autorisation FLEGT; et il n'y a eu aucune progression de la certification par une tierce partie dans les pays tropicaux hors APV, y compris lorsque leurs exportations en direction de l'UE ont augmenté au cours des dernières années (comme c'est le cas, par exemple, pour les meubles d'Inde, le charbon de bois du Nigéria ou encore les lames de terrasse du Pérou et de Bolivie).

Si l'on constate une réorientation du commerce de l'UE en faveur de régions d'approvisionnement offrant un accès à diverses formes de vérification de la légalité mieux identifiables, le niveau toujours élevé des importations opérées par l'UE en provenance de

pays et régions où celles-ci sont peu accessibles, notamment la Chine et l'Inde, soulève des questions quant aux formes de vérifications de la légalité qu'offrent les fournisseurs de ces régions et interroge sur leur crédibilité. Les données du sondage du SIM suggèrent que la plupart d'entre elles pourraient être couvertes par des dispositifs tiers de vérification de la légalité opérés par des entreprises et organismes individuels de certification, mais il n'existe pas de données centralisées et cohérentes sur ces dispositifs, que ce soit sur les normes utilisées, les opérateurs concernés ou les coûts impliqués.

L'analyse des chiffres des flux commerciaux, de l'accès à la certification et des réponses aux sondages du SIM indique que les difficultés liées à l'obtention d'assurances de la légalité ont été un facteur qui a contribué au recul de la part des marchés tropicaux sur le marché de l'UE. Elle met aussi en lumière le fait que le régime d'autorisation FLEGT a un rôle critique à jouer pour inverser cette tendance, en particulier chez les fournisseurs d'Afrique et d'Asie du Sud-Est. En outre, les processus de délivrance des autorisations FLEGT pourraient être particulièrement avantageux pour les petits opérateurs pour lesquels il est difficile de travailler avec des dispositifs de certification du secteur privé.

Si les initiatives du FLEGT et de la certification par un tiers collaboraient plus étroitement, cela pourrait créer de solides opportunités, un fait que

reconnaissent de manière grandissante les acteurs impliqués dans ces deux initiatives, pour aider à simplifier la vérification, à réduire la charge bureaucratique, à limiter les doublons, à améliorer le rapport coût-efficacité, à améliorer l'accès au marché et à prévenir la concurrence inutile entre les systèmes. L'un des problèmes immanents du marché, qui ne peut être résolu que par un dialogue plus étroit, tient à ce que l'Analyse nationale de risque relative au "Bois Contrôlé" du FSC ne reconnaît pas les bois sous autorisation FLEGT comme étant à "faible risque" dans les critères de légalité du FSC, ce qui présente une possibilité significative d'être source de confusion sur le marché de l'UE (où 20 000 sociétés environ détiennent un certificat FSC de chaîne de contrôle). Au final, si l'aspiration des pays partenaires d'un APV est que le marché reconnaisse les produits bois vérifiés dans le cadre du Système de vérification de la légalité du bois (SVLB) au-delà de la conformité réglementaire au RBUE et des autres lois nationales sur les consommateurs, le moyen le plus efficace d'y parvenir pourrait être de trouver une manière de composer avec le PEFC ou le FSC.

Le Rapport annuel se termine par une série de préconisations visant à tirer parti des opportunités de marché que présentent les autorisations FLEGT et à aider à surmonter les contraintes existant sur le marché.

Télécharger l'édition intégrale du Rapport annuel (en anglais) ici.

Le Rapport annuel du SIM met en lumière les avancées enregistrées pour surmonter les contraintes de mise sur le marché des bois sous autorisation FLEGT

Le premier sondage du SIM mené en 2017 sur le commerce dans l'UE avait recensé plusieurs problèmes de nature administrative qui pourraient avoir eu des conséquences sur le marché des bois sous autorisation FLEGT durant les étapes initiales qui ont suivi la mise en œuvre du régime d'autorisation FLEGT. En premier lieu et avant tout, le dédouanement des cargaisons préalable à la mise en circulation sur les marchés européens s'est heurté à des délais, dus à des discordances apparaissant dans les autorisations FLEGT. Certaines entreprises ont également éprouvé des difficultés à s'adapter aux nouvelles procédures administratives nécessaires pour importer des bois sous autorisation FLEGT et ont appelé à ce que soit mis en place un processus entièrement informatisé afin de réduire la charge administrative. En dehors de ces aléas d'ordre administratif, le manque de sensibilisation à l'APV-FLEGT indonésien et à ce qu'il signifie sur le terrain a été fréquemment mentionné au nombre des aspects nuisant au développement du marché.

Défauts d'harmonisation dans la nomenclature douanière et autres discordances dans les autorisations

Le nombre de discordances relevé dans les autorisations FLEGT, tant au niveau de la nomenclature douanière que d'autres anomalies liées par exemple au tonnage ou au volume des cargaisons, a diminué en 2018, selon des sources indonésiennes, mais aussi les répondants au sondage du SIM sur le commerce et les délégués qui ont participé aux Consultations du SIM sur le commerce. Depuis que ce problème est apparu pour la première fois dans le cadre de la validation des autorisations FLEGT, l'UE et l'Indonésie ont travaillé bilatéralement sur une harmonisation plus fine avec les codes SH pour certains groupes de produits.

Les interviews de dix associations et organisations de contrôle du secteur européen du bois représentant plus de 2 700 entreprises qu'ont menées les correspondants européens du SIM confortent cette évaluation. Seule l'une de ces dix organisations a signalé un récent problème majeur au niveau des autorisations FLEGT délivrées par les

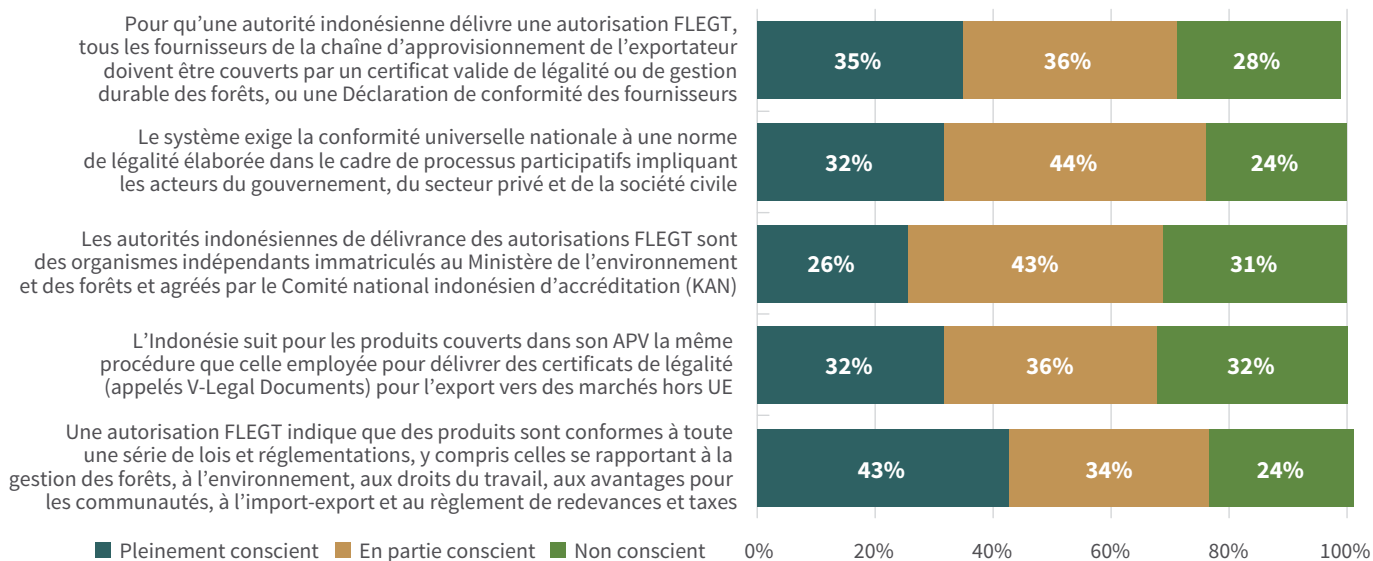
autorités indonésiennes.

Ce cas ne concernait toutefois pas une discordance dans une autorisation, mais un chargement sous autorisation FLEGT qui avait dépassé la date originelle d'expiration de l'autorisation dans un entrepôt sous douane. Obtenir une prorogation de l'autorisation FLEGT avait été décrit comme difficile et chronophage. Cette organisation a également critiqué le fait que le régime d'autorisation FLEGT, sous sa forme actuelle, ne prenne pas en compte la pratique en cours dans le commerce du bois qui consiste à conserver les stocks importés dans un entrepôt sous douane et à diviser les cargaisons en lots séparés au fur et à mesure des commandes; elle a appelé à ce que ce point soit modifié. Cela permet ainsi aux importateurs de répartir le coût des droits de douane, qui pèse ainsi moins sur leur trésorerie.

Délivrance informatisée des autorisations FLEGT

L'Union européenne (UE) et l'Indonésie ont décidé de mettre en place à titre pilote un outil de délivrance informatisée des autorisations FLEGT; la décision

Concernant le régime d'autorisation en Indonésie, dans quelle mesure être vous conscient que:



Graphique 1: Connaissance du régime d'autorisation FLEGT indonésien. Source: Sondage 2018 du SIM sur le commerce dans l'UE (chiffres arrondis)

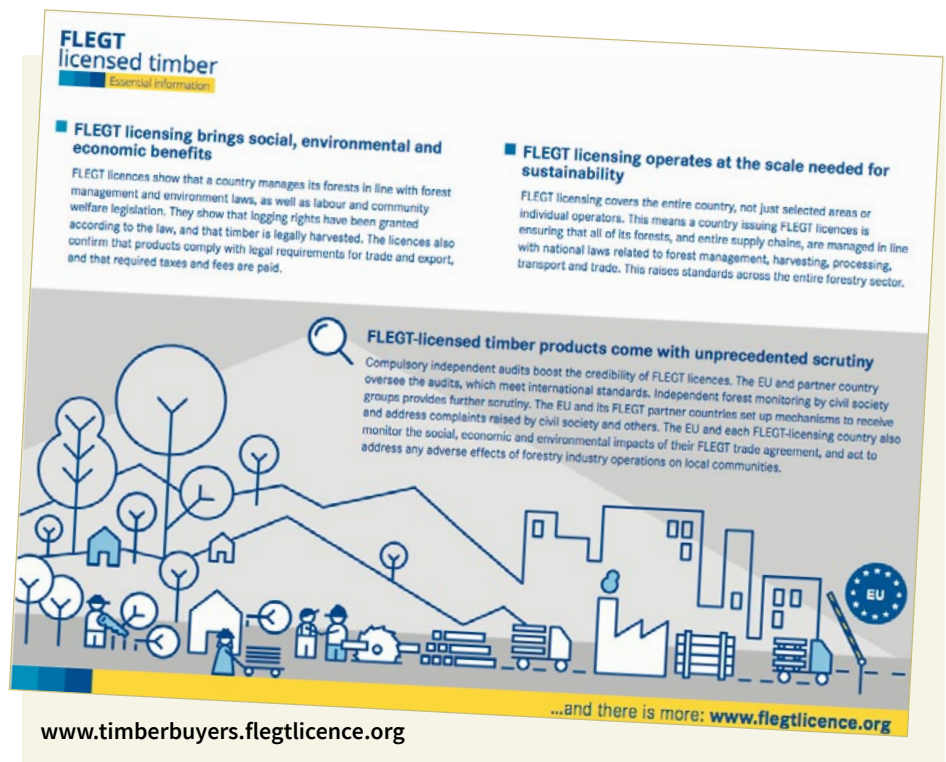
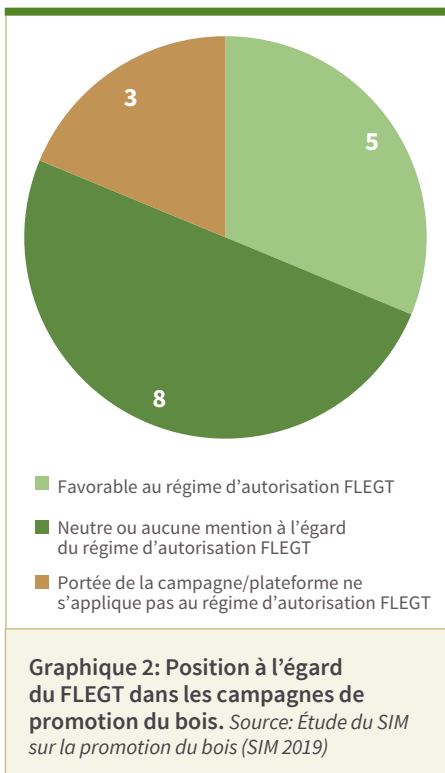
finale d'utiliser un système informatisé de délivrance des autorisations sera prise au début de 2020. Des travaux bilatéraux, menés avec le concours additionnel d'États membres de l'UE, sur le développement de ce système sont en cours depuis quelque temps déjà.

Le fait que le processus ne soit pas entièrement informatisé a été la critique la plus fréquemment formulée par les négociants de l'UE concernant les procédures administratives liées à l'importation de bois sous autorisation FLEGT en 2017.

Communication et marketing

Sur le plan de la promotion sur le marché de l'UE des bois indonésiens sous autorisation FLEGT, la plus récente phase du Programme forestier pluripartite (MFP4) qui a été lancé en 2018 par le Département du développement international du Royaume-Uni (le DFID) comporte un volet qui fournira une assistance de fond au Ministère indonésien de l'environnement et de des Forêts (MoEF) et aux acteurs indonésiens en vue de "mettre en place la confiance et la demande" eu égard aux bois indonésiens FLEGT.

L'un des aspects du MFP4 concernera un projet mené en collaboration avec le *Global Timber Forum* (GTF) en vue de déterminer le meilleur moyen de promouvoir des produits bois spécifiques sous autorisation FLEGT au sein de l'UE. Le MFP4 examinera également les perspectives d'offrir une ressource centralisée d'informations en ligne sur les réalisations indonésiennes et l'actualité en matière de FLEGT. Au cours de la phase précédente du projet, le MFP3,



le site web www.legalwoodmarket.com avait été créé pour mettre en place un marché des bois et produits dérivés indonésiens légaux et durables tandis qu'une nouvelle plateforme de l'Association indonésienne du bois est actuellement en cours de développement.

Le MoEF et le Programme MFP3 ont également apporté leur concours à la Fédération britannique du commerce du bois (TTF) pour organiser et accueillir l'exposition *Timber Transformer* consacrée à l'APV-FLEGT indonésien, qui a plus particulièrement mis en avant les avantages environnementaux, sociaux et économiques que celui-ci implique sur le terrain. Cette exposition est restée à l'affiche quatre mois à Londres et a attiré des centaines de visiteurs, dont journalistes, entreprises de bois, représentants d'organisations non gouvernementales, utilisateurs finaux et membres du grand public.

À l'exception de la TTF, les associations européennes interviewées par le SIM en 2018 ont toutes observé qu'elles ne promouvaient pas officiellement les bois sous autorisation FLEGT. Certaines ont toutefois confié avoir dispensé des formations ou encouragé leurs membres à utiliser des bois FLEGT. On trouvera au chapitre 8 du Rapport annuel une analyse détaillée des positions des associations du bois à l'égard du FLEGT et de leur niveau de mobilisation pour le promouvoir.

Facilité FLEGT de l'Institut forestier européen (EFI) a ouvert un **site web dédié aux acheteurs de bois**, qui offre aux négoce, prescripteurs, architectes et détaillants des informations sur les avantages commerciaux de faire commerce de bois sous autorisation FLEGT. Il illustre également les avantages sociaux, environnementaux et

économiques que ce type de commerce apporte aux pays producteurs. Cette nouvelle ressource explique en quoi consiste une autorisation FLEGT, en quoi un acheteur de bois de l'UE en bénéficie et comment les avantages du régime d'autorisation FLEGT vont au-delà de l'aspect légalité pour englober des progrès sociaux, économiques et environnementaux dans les pays producteurs. On y trouve des liens vers des supports multimédia qui illustrent les retombées bénéfiques du régime d'autorisation FLEGT, et vers des ressources téléchargeables qui peuvent aider les acheteurs de bois à communiquer sur les produits sous autorisation FLEGT avec leurs clients.

S'agissant de tenter d'évaluer le niveau de sensibilisation et d'acceptation des bois sous autorisation FLEGT, il est utile d'avoir à l'esprit que le régime d'autorisation FLEGT est un nouveau concept qui est apparu sur le marché il y a moins de trois ans et est opérationnel dans un pays seulement. Si l'on considère, par exemple, la certification dans le secteur privé, il s'agit d'un concept qui date de plus de 25 ans et qui, pourtant, comment l'a montré l'étude du SIM sur les politiques d'achat du secteur privé, n'est pas universellement promu ou spécifié. On peut donc penser que le régime d'autorisation FLEGT a encore de la marge avant de parvenir à des niveaux similaires d'acceptation.

Pour en savoir plus, on consultera le chapitre 5 du **dernier Rapport annuel du SIM** (*en anglais*) sur la Position et les perspectives de l'Indonésie sur le marché, et le chapitre 8 qui aborde les campagnes de promotion du bois et influenceurs ainsi que leur appui au FLEGT dans l'UE.



La superficie mondiale de forêt certifiée enregistre pour la première fois un recul annuel en 2018

De manière générale, dans les pays partenaires d'un Accord de partenariat volontaire (APV), les avancées de la certification par un tiers dans le cadre des dispositifs du *Forest Stewardship Council* (FSC) et du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ont été lentes avant le début des efforts visant à développer des régimes d'autorisation FLEGT. De surcroît, dans la plupart de ces pays, les progrès sont restés poussifs durant la période de mise en œuvre de leur Système de vérification de la légalité du bois (SVLB). Tous pays partenaires d'un APV confondus, la superficie certifiée par le FSC et le PEFC était en 2018 de 17,5 millions d'hectares au total, un chiffre en

hausse comparé à celui de 2012, qui était de 11,62 millions d'ha, ou de 2007 année où il était inférieur à 3 millions d'ha. Si ce rythme de progression est remarquable, il convient de noter que, dans les pays partenaires d'un APV, la superficie totale de forêt certifiée en 2018 représentait moins de 4 pour cent, dont 80 pour cent environ se situaient dans deux seulement des 15 pays concernés, l'Indonésie (38 pour cent) et la Malaisie (42 pour cent).

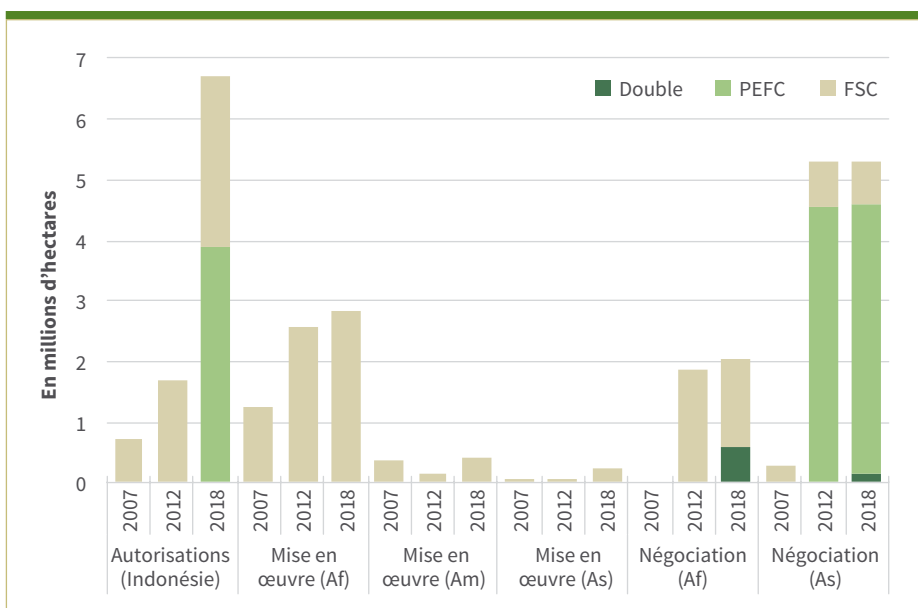
L'Indonésie est le seul pays partenaire d'un APV où des progrès notables ont été enregistrés pour étendre la superficie de forêt qui est certifiée par une tierce partie durant la période de six années entre 2012 et 2018 (*Graphique 1*).

Si l'on considère uniquement la

certification par le FSC et le PEFC, on constate que la superficie certifiée a augmenté en Indonésie, de 1,68 million d'ha en 2012 à 6,7 millions d'ha en 2018. Malgré cette progression, la surface de forêt certifiée par le FSC et le PEFC ne représentait que 7,4 pour cent de la superficie totale de la forêt indonésienne et était éclipsée par les 23 millions d'ha qui sont certifiés dans le cadre de la PHPL, la norme nationale indonésienne appliquée à la gestion durable des forêts.

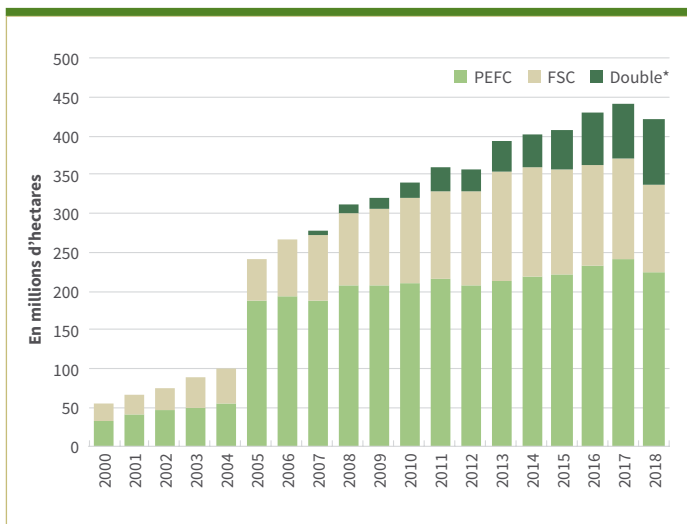
Dans les cinq pays africains mettant en œuvre un APV, alors que la superficie totale certifiée, entièrement dans le cadre du système du FSC, y a plus que doublé pour atteindre 2,6 millions d'ha entre 2007 et 2012, 200 000 ha seulement y avaient été ajoutés à la fin de 2018. Entre 2012 et 2018, l'augmentation de 800 000 ha dans la superficie de forêt certifiée par le FSC en République du Congo, qui l'a amenée à 2,4 millions d'ha, a été neutralisée par le recul de 600 000 ha au Cameroun, la ramenant ainsi à 400 000 ha. Dans tous les autres pays mettant un œuvre un APV, que ce soit en Afrique ou dans d'autres régions, la superficie de forêt certifiée y est négligeable.

En Malaisie, la superficie totale de forêt certifiée par le PEFC et le FSC, qui est régie en majeure partie par le système du Conseil malaisien de certification du bois (MTCS) reconnu par le PEFC et se concentre en Malaisie péninsulaire, a augmenté entre 2012 et 2018 de 4 pour cent, à 5,2 millions d'ha. En Thaïlande et en République démocratique populaire lao, seule une fraction minime de leur forêt était certifiée en 2018. Sur les trois pays d'Afrique qui négocient un APV, seul le Gabon possédait une surface de forêt certifiée en 2018. Après être parti de zéro pour atteindre 1,9 million d'ha



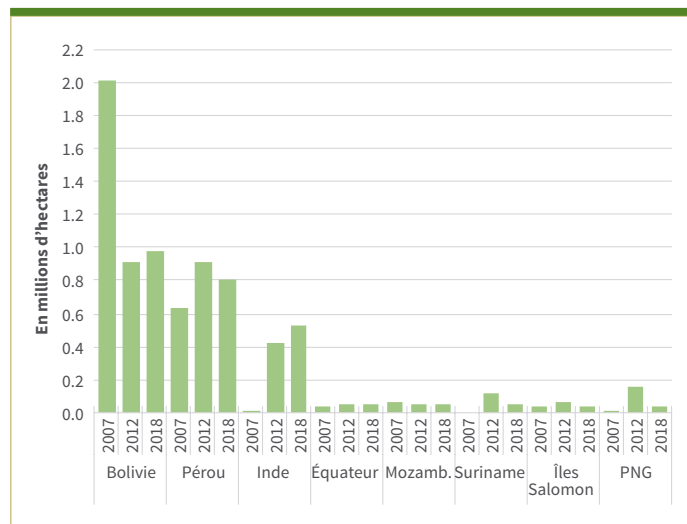
Graphique 1: Superficie de forêt certifiée par le FSC et le PEFC dans les pays partenaires d'un APV, par dispositif de certification et statut d'APV-FLEGT.

Source: Analyse de données du FSC et du PEFC par le SIM



Graphique 2: Superficie mondiale de forêt certifiée par le FSC et le PEFC par dispositif de certification, 2000-2018.

Source: Analyse de données du FSC, du PEFC et de la CEE-ONU par le SIM



Graphique 3: Superficie de forêt certifiée (toute par le FSC) dans les principaux pays hors APV fournisseurs de bois tropicaux. Source: Analyse de données du FSC et du PEFC par le SIM

entre 2007 et 2012, la superficie de forêt certifiée par le FSC y a progressé de 180 000 ha seulement entre 2012 et 2018. En 2017, une concession gabonaise de 600 000 ha, déjà certifiée par le FSC, est devenue la première surface certifiée par le dispositif de Certification forestière panafricaine (PAFC), que reconnaît le PEFC. En 2018, le Président gabonais Ali Bongo a annoncé que toutes les concessions forestières au Gabon auraient l'obligation de mettre en œuvre la certification par le FSC d'ici à 2022, un plan qui a par la suite été révisé et reconnaît désormais d'autres formes de certification.

Ce rythme lent de l'adoption de la certification par le FSC et le PEFC dans la plupart des pays partenaires d'un APV entre 2012 et 2018 s'inscrit dans le contexte d'un ralentissement mondial au sens large. À l'échelle du globe, la superficie totale de forêt certifiée en décembre 2018 s'élevait à 200 millions d'ha pour le FSC et à 310 millions d'ha pour le PEFC. Les chiffres publiés conjointement par le FSC et le PEFC en janvier indiquent un niveau élevé de chevauchement, sachant que 87 millions d'ha de forêt dans le monde étaient certifiés dans le cadre de ces deux dispositifs (Graphique 2).

Au cours de la décennie 2004-2013, la superficie totale de forêt dans le monde qui était certifiée soit par le FSC soit par le PEFC a quadruplé, passant de 100 millions à 400 millions d'ha, à raison d'une hausse moyenne de 30 millions d'ha par an. Toutefois, au cours des quatre années suivantes, elle a augmenté au rythme moyen de 12 millions d'ha seulement par an, pour culminer à 442 millions d'ha en 2017.

En 2018, la superficie mondiale de forêt certifiée a enregistré pour la première fois un recul annuel. En effet, si

le FSC a communiqué une superficie de forêt certifiée inchangée et le PEFC une diminution de un pour cent seulement, lorsque l'on prend en compte la hausse significative de la certification double par le FSC et le PEFC au cours de cette année-là, la superficie totale est estimée avoir reculé de 4 pour cent, à 423 millions d'ha en 2018. Bien que la superficie de forêt certifiée ait continué de progresser en Russie et en Biélorussie, cette hausse a été neutralisée par une diminution plus importante de la superficie certifiée, qui a été particulièrement marquée en Australie en 2018. À la fin de 2018, la superficie mondiale de forêt certifiée représentait 11 pour cent de la superficie de forêt dans le monde, soit une augmentation minime par rapport aux 10 pour cent environ enregistrés en 2012.

Sur la superficie mondiale de forêt certifiée par le FSC et le PEFC en 2018, seulement 25 millions d'ha environ (6 pour cent) se situaient en région tropicale, comparé à plus de 400 millions d'ha (94 pour cent) en région non tropicale (Graphique 3).

Cette lenteur de l'avancée de la certification constatée dans la plupart des pays partenaires d'un APV se retrouve dans d'autres pays fournisseurs de bois qui ne sont pas engagés dans le processus des APV. Le Brésil est le seul pays hors APV recelant une vaste superficie de forêt tropicale qui possède aussi une surface significative de forêt certifiée. En 2018, le Brésil comptait 7,93 millions d'ha de forêt certifiée, dont 3,57 millions d'ha certifiés à la fois par le FSC et le PEFC, 3,04 millions d'ha uniquement par le FSC et 240 000 ha par le PEFC uniquement. Si la superficie doublement certifiée y a triplé entre 2012 et 2018, sa superficie totale de forêt certifiée n'y a augmenté que de 300 000 ha. Seulement 1,5 million d'ha environ

de la forêt certifiée au Brésil est constitué de forêt tropicale naturelle, le reliquat se composant de plantations, dont une vaste part se situe hors zone tropicale.

Dans tous les autres pays hors APV du monde tropical qui sont des fournisseurs de bois significatifs, la certification par le PEFC y est absente et seule une petite surface y est certifiée par le FSC (Graphique 4). En 2007, la Bolivie possédait 2 millions d'ha de forêt certifiée par le FSC, chiffre qui a chuté de 50 pour cent, pour atteindre moins d'un million d'ha en 2018. Au Pérou, la superficie de forêt certifiée par le FSC a augmenté de 30 pour cent entre 2007 et 2012, à 920 000 ha, avant de chuter toutefois à 810 000 ha en 2018. L'Inde est le seul autre pays tropical hors APV à détenir une surface de forêt certifiée non négligeable, même si, en 2018, elle dépassait à peine 500 000 ha, après avoir augmenté de 100 000 ha au cours des cinq années précédentes pour représenter moins de un pour cent de sa superficie totale de forêt.

Certains éléments montrent que, dans le monde, la superficie certifiée se concentre de manière grandissante au niveau des grandes entreprises forestières d'État et de la filière industrielle aux dépens des petits opérateurs villageois et hors filière industrielle. La moitié au moins de l'ensemble des forêts nouvellement certifiées par le FSC et le PEFC au cours de la période 2012-2018 se situait en Russie et comprenait probablement de grandes unités forestières d'aménagement détenues et exploitées par l'État. La majeure partie du reliquat se trouvait en Biélorussie, en Ukraine, en Suède, au Canada et en Norvège où la production forestière est en majeure partie concentrée dans de grandes unités d'aménagement d'État ou d'entreprise.

Un nouvel écolabel d'entreprise s'ouvre au FLEGT et à la certification

Fort Builders Merchant, une nouvelle entreprise que vient de lancer l'ancien président de la Fédération britannique du bois (TTF), M. Keith Fryer, applique sans distinction son propre écolabel baptisé "Fortified" aussi bien aux bois sous autorisation FLEGT qu'aux bois certifiés par le FSC ou le PEFC. Le but est de simplifier et de réduire le coût de vérification de la légalité et de la durabilité. Le SIM a interviewé M. Fryer au sujet de cette démarche novatrice de la part de son entreprise.

SIM: Vous étiez auparavant le copropriétaire et directeur de *T. Brewer*, un distributeur florissant de bois et matériaux de construction basé à Londres. Quelle était sa politique s'agissant d'assurer un approvisionnement légal et durable et sa communication à cet égard, et quels en étaient les avantages et inconvénients en ce qui vous concerne?

Keith Fryer: Nous étions à l'avant-garde de la chaîne de contrôle (CdC), en partie parce que notre activité était centrée sur Londres, où la demande à l'égard de la CdC est forte. Nous voulions être certains que nos clients pourraient dormir en paix, sûrs du fait que tous les critères étaient remplis. Nous avons fait connaître notre position partout et avons travaillé avec des architectes, prescripteurs, et toute autre entité que nous voulions mettre à contribution pour promouvoir notre CdC. Cela nous a permis d'occuper une position très favorable. Mais nous avons des frustrations concernant certaines politiques adoptées à l'égard de la CdC, particulièrement lorsque des clients optaient pour une position "FSC uniquement", ce qui rendait l'approvisionnement d'un produit suivant les spécifications correctes inutilement compliqué, sans en améliorer pour autant les aspects légalité et durabilité. Ça a longtemps été un cauchemar pour moi, cette politisation et ces luttes de territoire entre les deux organismes de certification. Elles n'ont rien apporté de positif, que du négatif.

Les Jeux olympiques de 2012 en sont un parfait exemple. Le processus de construction utilisait initialement des produits FSC et PEFC, qu'ils classaient sur un pied d'égalité. Cette approche a permis d'avoir de superbes produits, une excellente valeur et un service superbe. Et puis les organisateurs des jeux ont basculé sur le FSC uniquement et cela a été le chaos complet.

Le problème majeur a été que l'on ne pouvait plus mettre les produits FSC et PEFC dans une même lot et les vendre comme étant légaux et durables. Il a fallu en conséquence séparer les produits par dispositif, ce qui a aussi

réduit les options pour le réassort, et a ensuite impacté la qualité, la disponibilité et les prix.

SIM: Dans votre nouvelle activité, *Fort Builders Merchant*, vous avez décidé de suivre une nouvelle voie, à savoir fournir des bois certifiés par le FSC ou le PEFC et des bois sous autorisation FLEGT, mais sans les distinguer entre eux et sous votre propre label "Fortified Timber", gage d'assurance de légalité et de durabilité. Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce label?

KF: Le processus est simple. Nous menons un audit annuel de nos produits bois référencés. Ils sont tous approvisionnés sous autorisation FLEGT ou bien de la certification FSC ou PEFC. Nous considérons que toute ligne d'approvisionnement de ces produits est par défaut légale et durable, de sorte que nous pouvons en conséquence instantanément établir une déclaration légitime pour toute pièce de bois que nous vendons. C'est facile à faire, nous n'avons quasiment aucun coût administratif supplémentaire et, de manière primordiale, cela signifie que tous les points que nous estimons importants pour le client sont couverts: garantie de la légalité et de la durabilité, qualité, spécification, service et prix.

SIM: Quel a été le contexte élargi de votre décision qui vous a amené à adopter cette stratégie?

KF: Nous avons créé Fort pour être une entreprise du 21^e siècle, avec des systèmes d'exploitation qui vont de l'avant, qui font appel à des niveaux accrus de technologies de l'information pour réduire les coûts d'exploitation. En accord avec cette vision, nous voulions une approche rationalisée et efficace de la vérification de la légalité et de la durabilité. J'étais aussi de plus en plus furieux de voir la manière dont la filière avait été utilisée comme une vache à lait par tout un pléthore d'entités de ce domaine, chacun se rémunérant grassement, en donnant peu en retour. Depuis l'arrivée de la CdC, nous n'avons vu aucune hausse marquée de la superficie



Keith Fryer

de forêt certifiée par le FSC ou le PEFC. Ils se sont occupés des fruits faciles à cueillir à portée de main, en certifiant principalement les forêts tempérées, et on a maintenant l'impression qu'ils veulent accroître leur influence et leurs revenus en augmentant constamment la charge administrative. Les audits deviennent une farce, dans le sens où des avis de non-conformité sont délivrés pour les raisons les plus triviales; il est difficile de se tenir au fait des modifications constantes des règles, sans aucun avantage, semble-t-il, pour quiconque aux deux extrémités de la ligne d'approvisionnement. C'est dans ce contexte que nous avons décidé chez Fort qu'il fallait apporter à nos clients la sécurité, sans toute la série de complexités et fardeaux inutiles.

SIM: Quel est le processus d'audit derrière le label *Fortified*?

KF: Ici encore, c'est très simple. Nous vérifions nos fournisseurs par rapport aux bases de données pertinentes pour nous assurer que leur certification FSC/PEFC est valide et leur donnons mandat de fournir tous nos articles référencés. Dans le cas de produits sous autorisation FLEGT, nous demandons au fournisseur la preuve de validité de l'autorisation. Des ordres d'achat sont émis. À partir de là, nous travaillons sur la même base que toute autre CdC, en vérifiant la documentation. Un audit annuel sera conduit pour vérifier ces transactions.

Dans le cas d'articles non référencés, nous commencerons d'abord à essayer de les approvisionner sur les mêmes bases, mais si cela s'avère impossible, nous en aviserons les clients en conséquence.

SIM: Quels sont, selon vous, les avantages pour vos clients du label *Fortified*?

KF: À la base, nous offrons un moyen simple de prouver l'origine légale et durable. Nous ne pouvons pas relayer une CdC, mais dans notre domaine l'exigence d'une CdC spécifique est tellement faible que cela est plus qu'adéquat.

SIM: Pensez-vous que ce label aura des avantages en termes de notoriété de la marque et d'image pour *Fort Builders Merchant*?

KF: Nous ne sommes pas certains que cela sera le cas ou non. Mais l'objectif réel pour *Fort* est de fournir à notre clientèle une explication claire qu'elle peut transmettre à ses clients.

SIM: Est-ce que le fait que le gouvernement britannique, uniquement dans l'UE en dehors de celui du Luxembourg, accepte le régime d'autorisation FLEGT comme preuve de la légalité et de la durabilité sur un même pied d'égalité que la certification par le PEFC ou le FSC a aussi pesé sur votre décision?

KF: Oui. En fait, à mon avis, le FLEGT répond à une norme plus élevée que le FSC ou le PEFC. Je pense que nous devrions les considérer comme des titres financiers. Le FSC et le PEFC sont des titres adossés à des entreprises. Le FLEGT est lui adossé aux pouvoirs publics. Au final, il est donc plus fort.

SIM: Pensez-vous qu'il y a des possibilités que d'autres entreprises adoptent l'approche de *Fort*?

KF: Nous l'espérons vraiment. Nous voulons que d'autres l'envisagent, soit comme un processus légitime de vérification, ou comme une étape intermédiaire vers une CdC intégrale. Nous voulons aider les autres entreprises à réduire leurs coûts d'exploitation et à améliorer leur aptitude à approvisionner plus facilement des produits légaux et durables, pour améliorer ainsi les chances d'avoir de meilleures spécifications et une meilleure qualité grâce à une plus grande disponibilité de produits.

SIM: Quelle a été la réaction initiale de vos clients?

KF: C'est le tout début et il est donc difficile de donner des informations solides, mais nous savons que la plupart

M. Keith Fryer (à d.) et quelques-uns des premiers clients de Fort Builders Merchant's



Fort Builders Merchant

Fort est implantée près d'Hungerford dans le sud de l'Angleterre, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Londres. Fort stocke l'éventail complet des produits de construction, sa gamme de bois couvrant principalement les produits de construction et d'extérieur.

M. Fryer était auparavant copropriétaire et directeur du distributeur de bois et produits de construction T. Brewer basé à Londres. L'entreprise a été vendue au géant des produits de construction Grafton, où il est devenu Directeur des produits bois dans sa division Buildbase. Après en avoir été le président, il est resté actif au sein de la TTF et de la Confédération européenne des industries du bois (CEI-Bois).

des clients ne s'y intéressent que modérément. L'intérêt ne deviendra réel que lorsque les clients demanderont des renseignements, peut-être de manière rétrospective, ou spécifieront des critères de légalité et de durabilité. Dans ces cas-là, nous pouvons leur donner une complète assurance. Il va de soi que s'ils insistent sur une CdC spécifique, nous ne pourrions pas alors les satisfaire, mais nous estimons que cela se produira extrêmement peu souvent.

SIM: Quel est votre point de vue élargi sur le potentiel de l'initiative des APV-FLEGT et du régime d'autorisation FLEGT, et estimez-vous qu'ils sont suffisamment bien compris dans le commerce du bois?

KF: Les Accords de partenariat volontaires (APV) dans le cadre du FLEGT conclus avec des pays fournisseurs offrent à ceux-ci toute une série d'avantages en réduisant les mauvaises pratiques, en rendant leurs bois plus commercialisables et en créant de la valeur pour leurs forêts. Ils montrent également que compte tenu du fait que l'UE en prenne la responsabilité et maintienne une position forte par rapport à cette initiative, en l'associant à une application rigoureuse et uniforme du Règlement sur le bois de l'UE, les pays exportateurs comprendront ce qu'ils doivent faire en matière de légalité et de durabilité pour mettre leurs produits bois sur le marché de l'UE. Pour le commerce du R.-U. et de l'UE au sens large, ils offrent un système de légalité et de durabilité qui couvre la totalité d'un pays fournisseur et qui est avalisé par le gouvernement. Il reste encore un énorme travail à faire pour

améliorer la sensibilisation au FLEGT dans la profession, mais cela s'améliorera au fur et à mesure que la disponibilité en bois FLEGT augmentera.

SIM: Vous avez démarré votre carrière au Royaume-Uni dans le secteur du bois il y a plus de 30 ans. Comment son engagement à s'approvisionner auprès de sources légales et durables et la démarche à cet égard ont-ils pris forme au cours de cette période?

KF: Ce à quoi nous avons assisté, c'est à une énorme évolution de la mentalité du marché. À l'époque, je ne dévoilais pas vraiment ce que je faisais quand je sortais, parce que cela se terminait souvent mal, car on parlait du principe que j'étais un destructeur de forêt tropicale. Aujourd'hui, les choses ont changé à tel point que les négociants de bois sont parfois considérés comme des sauveurs de l'environnement (mais cela reste rare, je l'avoue!). Nous faisons essentiellement le même travail qu'il y a 30 ans, mais ce qui a véritablement changé c'est que, grâce au dialogue entre la profession, les ONG et le gouvernement, nous avons mis en place de robustes cadres réglementaires que nous respectons. Nous savons que c'est un processus permanent et qu'il reste beaucoup à faire. Mais nous disposons désormais des mécanismes destinés à faciliter l'approvisionnement de sources légales et durables et, et à apporter en parallèle la démonstration de notre passion une sylviculture vertueuse à travers le monde qui anime profondément notre profession et notre engagement à cet égard.

Les Espagnols offrent des perspectives différentes sur le FLEGT et le commerce avec les partenaires d'un APV

La Consultation du SIM sur le commerce de l'UE tenue à Barcelone a permis au commerce espagnol d'exprimer toute une diversité de points de vue sur les perspectives qu'offrent les bois provenant de pays partenaires d'un Accord de partenariat volontaire (APV) et les exigences du marché en matière de vérification de la légalité et de la durabilité. Au nombre des nombreuses problématiques soulevées lors de cette rencontre du 7 octobre dernier figurent l'administration régionale du Règlement sur le bois de l'UE (RBUE) en Espagne. Les délégués ont en effet interrogé les représentants de l'Autorité compétente quant au fonctionnement et à l'efficacité de son approche.

Des préoccupations ont également été soulevées concernant le manque de reconnaissance actuel du régime d'autorisation FLEGT de l'UE à l'égal de la certification dans la plupart des politiques nationales d'achat public des gouvernements de l'UE. En outre,

les plus de 30 délégués, représentant des opérateurs, des négociants, des fédérations et des fabricants ont fait connaître leurs propres critères d'achat, et partagé leurs vues sur les raisons du recul de la demande en bois provenant de pays partenaires d'un APV ainsi que les moyens d'y remédier.

Les éclairages contribués par des orateurs sur le développement du processus de l'APV-FLEGT dans les pays africains ont également suscité un débat sur l'avancement de l'initiative dans son ensemble et, de nouveau, sur le lien du FLEGT avec la certification.

À l'instar des quatre précédentes Consultations du SIM sur le commerce, celle de Barcelone ressemblait beaucoup à un forum du commerce. Les présentations ont livré une analyse du marché du bois, exposé les constatations des derniers rapports du SIM sur la politique d'achat et fait le point sur l'actualité des APV-FLEGT. Elles ont ensuite servi de point de départ aux ateliers dans le cadre desquels les délégués ont exprimé leurs vues, soulevé des questions et partagé des stratégies et solutions pour le futur du marché et du FLEGT.

L'animateur, M. Andrew Escott du *Global Timber Forum* (GTF), a réitéré le message relayé lors des Consultations antérieures, à savoir que la fonction du SIM n'était pas de promouvoir l'initiative FLEGT. "Son rôle est d'effectuer un suivi et une analyse objectifs des tendances du marché ainsi que des répercussions et des perceptions du FLEGT, dont les résultats sont relayés à l'UE et aux pays engagés dans le FLEGT afin d'informer le développement de l'initiative", a-t-il



précisé. "C'est pourquoi nous voulons avoir votre opinion en toute franchise; non pas seulement sur les points positifs, mais aussi sur ceux qui présentent une marge d'évolution et d'amélioration."

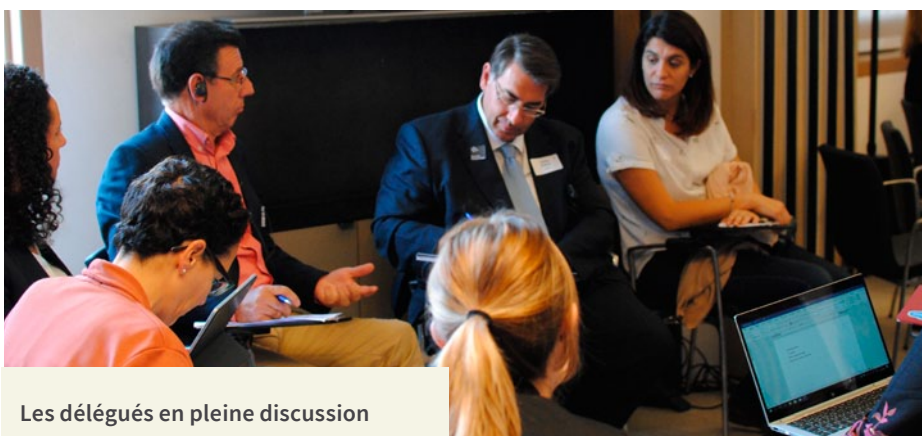
La Consultante principale, Mme Sarah Storck, a expliqué que les Consultations du SIM sur le commerce de l'UE constituaient en elles-mêmes une part essentielle de ses activités de suivi se rapportant à l'initiative des APV-FLEGT et au régime d'autorisation connexe. "Associées à nos sondages annuels sur le commerce de l'UE et au suivi des pays partenaires d'un APV, de leurs flux commerciaux et tendances en matière de prix, d'offre et de production, elles jouent un rôle précieux pour nous forger un image des manières dont le commerce perçoit le FLEGT", a-t-elle ajouté.

Cette Consultation s'est tenue en partenariat avec la Fédération espagnole du commerce du bois (AIEM) et Facilité FLEGT de l'Institut forestier européen (EFI), sur le site du complexe Sant Pau Art Nouveau, où est basé Facilité FLEGT.

L'expert en communication de l'EFI, M. Tom ter Horst, a également souligné l'importance des apports du commerce à l'initiative FLEGT de l'UE et à sa politique forestière au sens large. "Les décisions que nous prenons aujourd'hui en matière de forêts et d'environnement sont cruciales pour la vie des générations futures", a-t-il observé. "Mais nous ne pouvons pas nous contenter de nous réunir ici et de dire aux gens à quel point les forêts sont importantes sans parler avec ceux qui travaillent au quotidien dans le secteur forestier et sont confrontés à la réalité du commerce et des décisions d'achat. Le secteur commercial est un élément fondamental de cette équation et j'espère qu'au sortir de cet échange nous repartirons plus riches de connaissances et d'idées sur le moyen de maintenir les forêts et leurs avantages environnementaux."



Le site de la Consultation du SIM sur le commerce à Barcelone, le complexe Sant Pau Art Nouveau



Les délégués en pleine discussion

Tendances des bois provenant de partenaires d'un APV sur le marché de l'UE: Contexte, raisons et solutions

Cet atelier d'ouverture a offert aux délégués la possibilité d'évoquer la situation des bois sous autorisation FLEGT et leurs perspectives, leurs défis et opportunités, les contraintes du marché et les manières d'y remédier. Intitulé "Tendances de la demande en bois provenant de partenaires d'un Accord de partenariat volontaire (APV): Contexte, raisons et solutions", le cadre de cette discussion a été posé par l'analyste du commerce pour le SIM, M. Rupert Oliver. Ce dernier a donné un synopsis des statistiques relatives au marché international des bois provenant de pays partenaires d'un APV et de pays concurrents, en s'intéressant plus particulièrement aux exportations à destination de l'Union européenne (UE).

Portant sur les produits bois issus de pays partenaires d'un APV qui sont classés sous les codes 44 et 94 (meubles) du Système harmonisé (SH), son analyse a montré que leur commerce mondial avait été en croissance constante ces 15 dernières années.

"D'aucuns pourront trouver surprenant que le commerce mondial ait connu une expansion", a dit M. Oliver. "Mais elle concerne en fait un seul pays, le Viet Nam. Sa croissance, essentiellement dans les exportations de meubles destinées aux États-Unis, a été remarquable, sachant qu'elles ont dernièrement augmenté à raison d'un milliard USD environ par an, ce qui en fait aujourd'hui le premier

fournisseur de bois tropicaux."

Il n'est d'ailleurs pas anodin, a-t-il ajouté, que le Viet Nam se soit doté d'un "programme très ambitieux pour mettre en œuvre son APV". Une fois cette mise en œuvre achevée, le Viet Nam a le potentiel de "transformer le marché des bois sous autorisation FLEGT".

Dans le contexte du régime d'autorisation FLEGT, il est particulièrement intéressant, a-t-il souligné, de noter le déséquilibre commercial qui se creuse entre le Viet Nam et le deuxième principal exportateur de bois tropicaux, l'Indonésie, le seul pays à ce jour qui délivre des autorisations FLEGT. Les facteurs expliquant cette tendance sont un élément que le mécanisme du SIM examine actuellement plus en détail.

Au sein des pays partenaires d'un APV, l'exportateur de tête est le Cameroun, un grand fournisseur de l'UE en produits bois tropicaux et le plus important en Espagne. Il y a dix ans, on pensait que les pays africains développeraient leur commerce de produits à valeur ajoutée, a observé M. Oliver, mais cela ne s'est pas concrétisé ne serait-ce qu'un tant soit peu et ils restent donc essentiellement des fournisseurs de produits primaires. "Les politiques visant à encourager une transition africaine pour passer des exportations de produits primaires à des produits de transformation accrue n'ont eu qu'un succès limité", a-t-il poursuivi. "Cela s'explique principalement par la hausse

de la demande en matières premières de la part de la Chine et de l'Asie du Sud-Est ainsi que par la moindre importance du marché de l'UE pour les fournisseurs africains qu'elle a entraînée."

Le marché chinois des bois tropicaux s'est montré volatil ces dernières années. Après avoir atteint un pic en 2014 suite à l'essor de la spéculation sur la demande en bois de rose, il s'est ensuite contracté lorsque celui-ci a pris fin et que l'économie a ralenti. "Si les achats chinois ont regagné une partie du terrain perdu en 2017 et 2018, les perspectives pour 2019 restent incertaines, compte tenu notamment du différend commercial avec les États-Unis", a remarqué M. Oliver.

Les autres principaux consommateurs de bois provenant de pays partenaires d'un APV sont les États-Unis, principalement sous la forme de meubles, et le Japon, qui importe divers produits transformés de toute l'Asie du Sud-Est et de la biomasse depuis le Viet Nam.

L'UE est la quatrième principale région d'importation de bois tropicaux

Après avoir été la première région d'importation de bois tropicaux au monde, l'UE arrive aujourd'hui au quatrième rang, sa part de marché ayant chuté, de 35 pour cent en 2004 à 21 pour cent, anticipe-t-on, cette année. Durant la première moitié de 2019, les importations par l'UE de bois tropicaux



Les délégués évoquent les questions à l'ordre du jour



Classement des stratégies de développement du marché

ont augmenté de 16 pour cent, celles de l'Espagne progressant de 20 pour cent, mais il reste à voir s'il s'agit là d'un "incident de parcours", d'un soubresaut statistique ou du début d'une croissance soutenue.

On aurait pu s'attendre à ce que la certification renforce le marché de l'UE concernant les bois tropicaux de l'UE, mais on s'interroge aujourd'hui sur le potentiel qu'elle offre d'accompagner la reprise de la demande, a dit M. Oliver.

"La superficie de forêt certifiée a progressé, mais principalement dans les pays tempérés où les marchés sont plus réglementés et la gouvernance forestière bien en place, autrement dit des fruits essentiellement faciles d'atteinte pour les dispositifs de certification qui ont juste à tendre la main", a-t-il expliqué. "Mais dans les pays tropicaux, la couverture de la certification demeure faible".

La question qu'il a soumise aux délégués concernait la question de savoir si le FLEGT était en mesure de revigorer dans l'UE la demande en produits bois provenant de pays partenaires d'un APV. Il est considéré que l'un des avantages du FLEGT pour le marché, a-t-il dit, est son échelle, sachant qu'un APV-FLEGT et le système de vérification de la légalité qui lui est associé couvrent un pays dans son intégralité, et que le régime d'autorisation FLEGT, une fois en place, s'applique à l'ensemble de ses exportations à destination de l'UE.

Les pays partenaires d'un APV-FLEGT ont aussi représenté la majorité des importations de bois tropicaux dans l'UE, de sorte qu'il est concevable que leurs produits sous autorisation FLEGT, lorsqu'ils sont disponibles, pourraient être un facteur significatif pour le marché. Dans l'ensemble, les pays partenaires d'un APV alimentent 75 pour cent environ des importations de bois tropicaux de l'UE; le Viet Nam et l'Indonésie 21 pour cent chacun; les

L'Autorité Compétente espagnole répond aux questions du secteur

Les représentants de l'Autorité compétente (AC) espagnole en matière de FLEGT et de RBUE, la MAPAMA, ont dit lors de cette Consultation sur le commerce que son rôle était bel et bien d'accompagner la filière dans sa mise en conformité avec la réglementation.

L'un de ses représentants a ajouté que l'organisation traitait en moyenne entre 140 et 150 autorisations FLEGT par mois et travaillait étroitement avec les douanes espagnoles et les autorités indonésiennes afin d'assurer un traitement efficace et efficient.

L'administration et le suivi du RBUE sont menés sur le terrain par 17 autorités régionales, tandis que la MAPAMA est le centre d'opération. La liste de contrôle qu'utilisent les AC espagnoles pour vérifier la conformité est basée sur celle du Royaume-Uni – l'un des premiers pays à avoir mis une telle liste en place – et la stratégie qu'elles emploient pour leur inspection du risque est fondée sur un ensemble de critères. Elles agissent également en fonction de renseignements, et de préoccupations et plaintes étayées que soulèvent des tiers, y compris des ONG.

"Mais nous ne considérons pas que notre rôle essentiel consiste à traquer les infractions à la réglementation", a dit un représentant. "Par le biais des autorités régionales, nous accompagnons la mise en conformité de la filière dans le cadre de formations et d'ateliers sur l'exercice de la diligence raisonnée. En cas de défaut de conformité, nous commençons par émettre des avis de remédiation. Les sanctions sont prises en dernier ressort."

Un délégué a dit que l'approche décentralisée appliquée à l'administration du RBUE présentait le risque d'entraîner que cette approche diverge d'une région à l'autre, soulevait des inquiétudes de faire face à une concurrence inéquitable et risquait de jeter la confusion dans le monde du commerce. Il fallait avoir l'assurance que les autorités régionales fonctionnaient suivant une norme commune.

Selon l'AC, des mesures sont en place à cette fin, dont un plan national de contrôle pour les autorités régionales. Elles ont également pu suivre une conférence sectorielle et une formation administrée au niveau central. La MAPAMA envisage en outre d'introduire au niveau national un test d'échantillonnage plus avancé, à l'instar de ce que font le Royaume-Uni et l'Allemagne en particulier.

"Certaines autorités régionales peuvent être plus lentes que d'autres au niveau de leur administration générale, mais nous intensifions nos efforts sur toute la ligne pour assurer que leur fonctionnement soit uniforme dans tout le pays", a-t-il poursuivi.

Les grands opérateurs n'ont en aucune manière été traités différemment par les AC espagnoles et toutes les entreprises font l'objet d'une même inspection basée sur le risque.

Il a également été rapporté que l'Espagne était le seul pays de l'UE obligeant les entreprises à établir chaque année une "déclaration responsable", par laquelle elles s'identifient elles-mêmes comme opérant dans le cadre du RBUE.



pays africains mettant en œuvre un APV 10 pour cent, ceux qui négocient un APV 7%; et les pays asiatiques qui négocient un APV, 16 pour cent supplémentaires. Actuellement, le Honduras et le Guyana, qui tous deux négocient un APV, exportent de petits volumes vers l'UE, mais il a été estimé qu'ils présentaient une opportunité de croissance.

Défis et contraintes du marché

Ont ensuite été présentés aux délégués dix défis et contraintes associés aux produits issus de pays partenaires d'un APV sur le marché de l'UE, que l'on a classés selon l'ordre d'importance qui leur a été attribué lors de précédentes Consultations du SIM sur le commerce, et qu'ils ont été priés de hiérarchiser sur la base de leur expérience.

1. Substitution d'autres matériaux et produits aux bois tropicaux
2. Conjoncture économique dans l'UE
3. Réorientation de l'offre en bois issue de pays partenaires d'un APV vers d'autres marchés
4. Baisse de la qualité et de la gamme de bois dû à la surexploitation passée
5. Campagnes d'e-ONG et leur impact sur l'image des bois tropicaux sur le marché
6. Concurrence de la Chine au niveau de l'offre et sur les marchés des produits finis
7. Règlement sur le bois de l'UE (RBUE)
8. Aversion du marché de l'UE au risque
9. Croissance de la fabrication en flux tendu privilégiant l'approvisionnement local
10. Prévalence grandissante de la préfabrication dans l'UE et de son exigence de disposer de produits et matériaux répondant à de strictes spécifications

Les entreprises espagnoles de bois ont vu les choses différemment comparé aux Consultations antérieures. Elles ont, elles aussi, classé au nombre des facteurs de marché importants la "Substitution d'autres matériaux et produits aux bois tropicaux", tels que feuillus tempérés, composites bois-plastique et bois de conifères modifiés ou d'ingénierie. Mais elles ont classé le RBUE comme étant le principal frein au commerce avec les pays tropicaux où un régime d'autorisation n'est pas encore en œuvre. Sont arrivées à la suite la substitution, l'influence d'e-ONG, la concurrence chinoise, la conjoncture économique dans l'UE et la qualité du bois.

Le fait que le RBUE soit classé en tête, a dit un importateur, pourrait s'expliquer par le durcissement récemment ressenti de son application en Espagne, qui a entraîné une aversion croissante au risque et l'approche espagnole de l'administration du RBUE, des aspects couverts ultérieurement lors de discussions avec les représentants de l'Autorité compétente, le Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (MAPAMA).

Les délégués ont également signalé un marketing insuffisant sur le bois en général et le bois issu de pays partenaires d'un APV en particulier. "Il s'agit d'une approche très morcelée et aussi très en réaction, notamment s'agissant de répondre aux campagnes et initiatives critiques des environnementalistes", a dit l'un d'entre eux. "Il nous faut être proactifs, collaborer et nous entendre sur des messages communs."

Les groupes de travail des délégués ont discuté de la meilleure manière de communiquer sur l'initiative des



Un débat animé

APV-FLEGT et le régime d'autorisation FLEGT, et d'y sensibiliser le marché, et de la possibilité que ces derniers offrent pour soutenir et aider à augmenter les ventes dans l'UE.

En écho à des avis exprimés lors de précédentes Consultations sur le commerce, plusieurs délégués ont appelé à créer une marque FLEGT. D'autres ont souligné l'importance de faire connaître la gamme de produits que proposent les pays engagés dans un APV-FLEGT et leur disponibilité. "En Espagne, nous avons particulièrement besoin d'en savoir davantage sur la filière indonésienne et ses produits sachant qu'elle n'est actuellement pas un de nos principaux fournisseurs", a dit un importateur.

Il faudrait également que les répercussions sociales, économiques et environnementales des APV-FLEGT sur le terrain, au-delà et par delà la vérification de la légalité du bois, soient mieux comprises et communiquées, ont dit les délégués.

Il a également été suggéré que les pays partenaires d'un APV eux-mêmes soient plus proactifs sur le plan du marketing et, comme l'a remarqué une déléguée, "communiquent d'une seule voix". "Dans les faits, c'est ce que font les entreprises certifiées par le biais du FSC et du PEFC", a-t-elle précisé. Il a par ailleurs été jugé important que les pays APV coopèrent pour communiquer et que l'Indonésie et le Ghana [en leur qualité de premier pays à délivrer des autorisations FLEGT pour le premier et de suivant pressenti pour le second] montrent la voie.

Approche réglementaire et marchés publics placés en tête pour développer le marché

S'agissant de classer les stratégies visant à développer le marché de l'UE pour les bois issus de pays partenaires d'un APV, les délégués ont placé en tête l'approche réglementaire, par ex., le RBUE. Aucun n'a voté pour la

dérégulation du marché, à l'instar de ce qui a été constaté dans les précédentes Consultations du SIM sur le commerce.

Les politiques en matière de marchés publics sont arrivées au deuxième rang des facteurs les plus significatifs qui influencent le marché. Il est ressorti de la discussion qui a suivi que le changement crucial souhaité était que les gouvernements des États membres de l'UE accordent la même préférence aux bois sous autorisation FLEGT qu'à ceux certifiés par le FSC ou le PEFC. Or, à l'heure actuelle, c'est le cas au Royaume-Uni et au Luxembourg seulement.

"Les politiques gouvernementales en matière de passation de marché façonnent les politiques d'achat du secteur privé et sans l'approbation des gouvernements, il va être difficile de sensibiliser le secteur privé au FLEGT et qu'il lui accorde sa confiance", a expliqué un délégué.

Les autres stratégies de développement du marché en tête de classement sont les suivantes:

- davantage sensibiliser à la légitimité des pays partenaires d'un APV sur le plan du carbone et de l'analyse du cycle de vie (ACV) de leur bois;
- création de valeur ajoutée par les pays partenaires d'un APV avant l'export;
- assortir des produits bois de partenaires APV à des applications pour une meilleure promotion ciblée;
- communiquer la performance technique des produits bois issus de partenaires APV aux prescripteurs; et
- améliorer la communication interentreprises entre fournisseurs et acheteurs.

Au nombre des autres préconisations visant à maintenir et à augmenter l'intérêt du marché à l'égard du FLEGT figurent la publication de bulletins d'information plus réguliers sur l'avancée des fournisseurs dans le cadre de leur processus APV.

Reconnaître les priorités et la dynamique d'achat en matière de produits bois tropicaux

À l'instar de tous les matériaux et produits utilisés dans la fabrication et la construction, le bois doit répondre aux critères des clients et prescripteurs en matière de prix, qualité, performance et disponibilité. Mais, et peut-être encore plus que pour la plupart de ses matériaux concurrents, le bois doit aussi de manière grandissante satisfaire aux exigences des politiques d'achat stipulant d'apporter la preuve de leur caractère légal et durable.

Telle était la prémisse de l'Atelier 2 qui s'est tenu durant la Consultation de Barcelone sur le thème "Reconnaître les priorités et la dynamique d'achat en matière de bois tropicaux: Évaluer comment les liens de la chaîne d'approvisionnement se développent et la pertinence ou l'impact des autorisations FLEGT".

Les orateurs et délégués ont évoqué les critères des clients en matière de durabilité et de légalité, les formes de preuve acceptables (dont la relative confiance à l'égard de la certification et du régime d'autorisation FLEGT) et dans quelle mesure ces facteurs sont jugés importants dans les éléments pris en compte pour l'achat sur le marché.

M. George White a ouvert les discussions en présentant une synthèse

des études qu'il a menées pour le SIM sur la passation des marchés du bois dans les secteurs privé et public.

Son étude sur le secteur privé a examiné la signification de 65 influences susceptibles d'avoir une incidence sur les politiques d'achat. Sur les 20 grands acheteurs de bois de l'UE couverts, 19 sont dotés d'une politique d'achat définie. Seize y ont incorporé une exigence de certification et 13 une liée à la vérification de la légalité, mais seuls deux ont mentionné le FLEGT. La conclusion en est qu'il y a "encore beaucoup de chemin à faire" pour que le FLEGT devienne une exigence effective dans la passation de marchés du secteur privé dans l'UE.

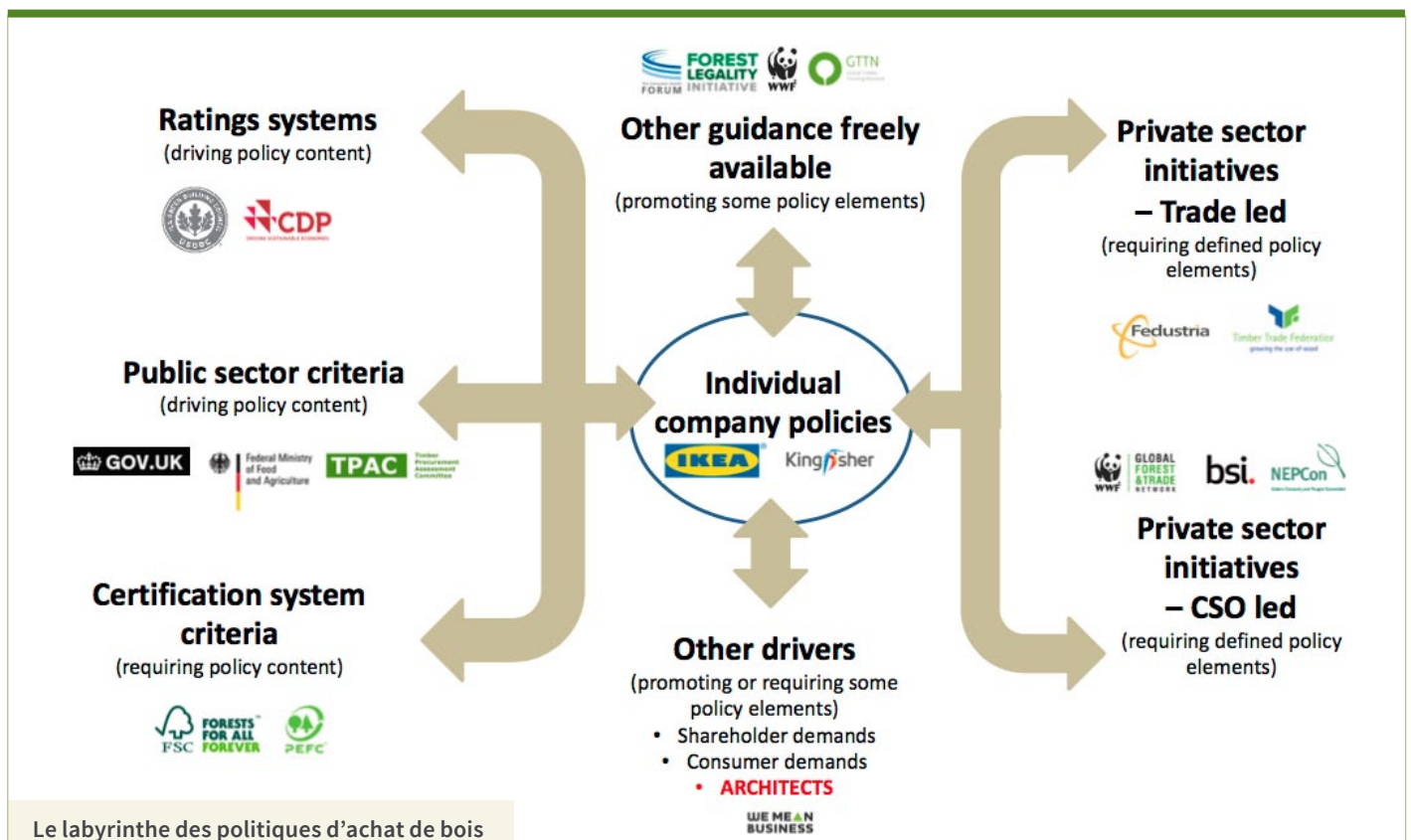
Son étude sur la passation des marchés publics a montré que 22 États membres de l'UE ont instauré une politique d'achat spécifique au bois. Toutes ces politiques acceptent la certification comme preuve de légalité et de durabilité (à ceci près qu'elles appliquent différentes définitions de ces termes). Au sein de celles-ci, 18 reconnaissent à un certain degré le régime



d'autorisation FLEGT, mais seuls le Royaume-Uni et le Luxembourg le font à l'égal de la certification par le FSC ou le PEFC. D'autres acceptent des produits sous autorisation FLEGT uniquement lorsqu'ils ne sont pas disponibles, ou uniquement comme preuve de légalité.

En outre, l'étude indique que, dans deux pays de l'UE seulement, les autorités locales ont l'obligation d'avoir une politique d'achat en matière de bois. Sachant que les autorités locales représentent 70 pour cent de l'ensemble des marchés publics, cela laisse "une marge considérable de non-conformité".

Au vu de ces constatations, la conclusion est que, actuellement, "la passation des marchés publics dans l'UE n'est pas un remède susceptible d'accroître [l'acceptation par le marché] du régime d'autorisation FLEGT". Il semble également peu probable que cela change sans une "incitation à ce que plus de politiques d'achat deviennent obligatoires".



Les architectes: des influenceurs du marché

La prochaine étude du SIM, actuellement en cours, examine le rôle d'influenceurs du marché du bois que jouent les 500 000 architectes de l'UE et les facteurs qui déterminent leurs spécifications relatives aux matériaux. Elle évalue l'importance de leur rôle dans la prise de décision concernant la chaîne d'approvisionnement dans la construction; leur connaissance et leur perception au sens large du bois en général et des bois tropicaux en particulier; leurs sources d'information; l'importance qu'ils attachent à la preuve de leur durabilité; et leur sensibilisation au FLEGT et ce qu'ils en pensent.

Cette étude évalue également l'influence des dispositifs d'éco-construction dans l'emploi du bois et leur prise en compte du FLEGT. D'après leur expérience, les délégués ont observé que les architectes avaient une piètre image des bois tropicaux au plan environnemental, peu de connaissances sur leur performance technique et ne seraient que peu, voire pas du tout, sensibilisés au FLEGT. "Certains ont purement et simplement rejeté l'emploi des bois tropicaux, essentiellement pour des motifs environnementaux", a dit l'un d'eux.

Le consensus a été que cette profession méritait d'être ciblée, mais qu'il fallait une communication très pointue.

Exigences des clients

Les délégués ont également été invités à partager leur point de vue sur d'autres facteurs qui façonnent les décisions des



On examine les facteurs qui façonnent les décisions des clients en matière d'achat

entreprises et des clients en matière d'achat de bois, et en particulier sur le rôle que la durabilité et la légalité jouent à cet égard. Ils représentaient un large spectre de la filière, avec un éventail de produits comprenant sciages de feuillus tropicaux, feuillus en général, lames de terrasse, contreplaqués, bois de construction, produits bois d'ingénierie, parquets, menuiserie et placages. Les sources d'approvisionnement sont également très diverses et comprennent le Brésil, les États-Unis, la Chine, d'autres pays européens et l'Afrique, notamment le Cameroun. Les secteurs représentés par les clients vont des négociants/grossistes et fabricants de produits de menuiserie, aux agences, charpentiers et spécialistes de l'aménagement dans le secteur hôtelier.

Les inquiétudes majeures du marché touchent à l'incertitude politique et économique en Espagne et en Europe au sens large ainsi qu'au Brexit et à ses éventuelles répercussions sur le tourisme espagnol. Sur la scène internationale au sens large du terme, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, et entre les États-Unis et l'UE accroissent l'anxiété économique, de même que le ralentissement de l'économie chinoise.

Les autres facteurs mentionnés sont notamment la politique de réduction de prix que pratique le commerce de détail en ligne, un aspect qui viennent renforcer les stratégies menées par les principales marques pour façonner le marché de la distribution du bois et autres matériaux de construction, ce que l'on appelle l'"effet Ikea". Il a également été jugé que l'érosion continue dans l'UE des savoir-faire traditionnels du travail du bois contribuait aux importations de produits bois plus finis.

Concernant le rôle que jouent la durabilité et la vérification de la légalité sur le marché, on s'est accordé à dire que la

définition la plus répandue de la première était la certification par le FSC ou le PEFC. Parallèlement, certains délégués ont observé que rares étaient encore ceux plus en aval de la chaîne d'approvisionnement, autres que ceux impliqués dans des projets publics ou privés de premier ordre, qui avaient des exigences en matière de durabilité. Un seul participant a estimé qu'elle était mentionnée par 5 pour cent seulement de sa clientèle. Certains clients sont disposés à payer une prime pour du bois certifié, en général lorsqu'ils en ont besoin pour remporter un contrat ou satisfaire aux exigences de dispositifs de construction verte.

Aucun délégué n'a mentionné de cas de client demandant des produits bois sous autorisation FLEGT ou se renseignant à leur sujet. La raison invoquée est que ce serait en partie parce que seule l'Indonésie délivrait des autorisations FLEGT, un pays qui n'est pas un grand fournisseur de l'Espagne. "Si le Cameroun émettait des autorisations, ils y seraient peut-être davantage sensibilisés", a dit l'un des participants. Mais d'autres ont remarqué que le fait que "l'on présume comme allant de soi" que le bois soit d'origine légale limitait aussi l'intérêt pour le FLEGT de manière générale. Cela signifie par ailleurs qu'ils ne pouvaient pas majorer leurs prix pour des produits sous autorisation.

Certains ont estimé que faire connaître les retombées sociales et environnementales au sens large du processus d'un APV-FLEGT pourrait aider à améliorer sa visibilité. Toutefois, un délégué a mis en doute la question de savoir si le consommateur de bois ordinaire s'intéressait à cet aspect de l'histoire de la chaîne d'approvisionnement, pas plus que ne le fait "une personne lambda qui achète un tee-shirt chez Zara".

Les systèmes FLEGT indonésiens solidement intégrés

M. Puri Listiyani, Directeur du Centre de la promotion du commerce indonésien à Barcelone, a expliqué aux participants à la Consultation que les systèmes FLEGT de son pays étaient aujourd'hui solidement intégrés et que le traitement des autorisations y était "facile, rapide et efficient".

Au total 23 millions d'ha de forêt et 4 200 producteurs de bois ont été audités au titre du FLEGT en Indonésie, pays qui, entre 2013 et 2018, a exporté des bois et produits dérivés certifiés dans le cadre de son SVLK – la version indonésienne du système de vérification de la légalité du bois (SVLB) qui sous-tend le régime d'autorisation FLEGT – pour un chiffre de 54 milliards USD. Depuis 2016, année où l'Indonésie a délivré ses premières autorisations, ses exportations ont inclus 80 000 expéditions sous autorisation FLEGT.

ATELIER 3

Avancée de la mise en œuvre des APV dans une sélection de pays africains partenaires d'un APV/Défis auxquels se heurtent les entreprises de l'UE dans la production de bois en Afrique



Chris Beeko

Aujourd'hui parvenu au stade final de l'évaluation conjointe de son APV-FLEGT, le Ghana est très désireux de promouvoir sa réalisation, ce qu'elle signifie sur le terrain et aussi de neutraliser les "mythes" qui entourent la valeur du FLEGT. Tel a été le message de M. Chris Beeko, de la Commission forestière du Ghana, qui a ouvert l'Atelier 4 de la Consultation du SIM sur le commerce, axée sur l'avancée de l'application du FLEGT en Afrique et l'expérience des producteurs de l'UE qui opèrent sur le continent. Pour souligner l'engagement de son pays à communiquer sur les derniers développements de l'APV ghanéen, M. Beeko a dit qu'il avait récemment pris part à une mission de sensibilisation dans cinq pays de l'UE.

"Notre évaluation conjointe finale examine si le Système ghanéen de vérification de la légalité donne les résultats voulus, la capacité du pays à le mettre en œuvre et si des modifications du système, préconisées à la suite de la première évaluation technique, ont été apportées, ce à quoi elle a conclu par l'affirmative", a expliqué M. Beeko. "Elle a aussi évalué

la capacité à délivrer des autorisations FLEGT, la conformité des exploitations détentrices de droits légaux sur le bois avec régime juridique en vigueur et si les prélèvements de bois sont en accord avec les règles de gestion des forêts."

Les prochaines étapes, a-t-il ajouté, consisteraient à mener des actions pour remédier au défaut de conformité identifié par l'équipe d'évaluation. Cette dernière s'assurerait ensuite que ces actions soient adéquates avant de soumettre un rapport au Mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation (JMERM).

En fonction des conclusions de ce rapport, le JMERM communiquerait subséquemment "l'état de préparation du Ghana à la délivrance d'autorisations".

Tant que le processus technique se poursuit, a dit M. Beeko, il est également essentiel pour le Ghana de combler les lacunes du marché dans sa connaissance du FLEGT, particulièrement eu égard à la certification. Il est nécessaire que l'on comprenne mieux que "le FLEGT transforme la gouvernance [des forêts] au niveau national et, que "en renforçant le processus sous-jacent

d'audit de la forêt, il en fait aussi bénéficier la certification".

Les allégations selon lesquelles le FLEGT "manque d'une chaîne de contrôle", ce qui constitue une faiblesse par rapport à la certification, sont également fallacieuses, a expliqué M. Beeko. En fait, la traçabilité et le suivi sont intrinsèques au FLEGT. "En général, l'écart entre le fonctionnement du FLEGT et la certification est minime", a-t-il précisé.

Pour améliorer la compréhension du marché, a-t-il indiqué, l'organisation de défense des forêts et de l'environnement *EcoCare Ghana* a publié un livret intitulé *Communicating Ghana's FLEGT-VPA Journey* (Relater le périple de l'APV-FLEGT du Ghana), destiné aux décideurs de l'UE, au commerce du bois et aux consommateurs. "Une autorisation FLEGT, indique cette publication, "représente davantage qu'un document attestant de la légalité. Elle est le résultat de minutieux processus multipartites et du développement de systèmes techniques."

Il est crucial, a conclu M. Beeko, que la valeur du FLEGT au sens large soit mise en avant auprès des gouvernements des États membres de l'UE. "À l'heure actuelle, dans la plupart des politiques d'achat des États membres, les autorisations FLEGT continuent de jouer un second rôle derrière la certification", a-t-il dit.

M. Laurent Cerbonney, de Facilité FLEGT de l'Institut forestier européen (EFI), a également communiqué aux délégués les dernières informations qu'ont transmises deux autres pays africains sur leur APV parvenu au stade de la mise en œuvre, le Cameroun et la République du Congo (RC).

Il a ainsi été rapporté que le Ministère camerounais des forêts avait enregistré des avancées dans ses engagements en matière de transparence de l'information sur son APV, bien qu'il restait "encore



Interholco: une entreprise centrée sur le capital naturel

beaucoup à faire”. Le Cameroun a terminé de dresser le bilan cette année et élabore une nouvelle feuille de route [de l’APV] pour 2020-2026.

“Un nouveau code forestier est en place et la révision de la définition de la légalité du point de vue de l’APV est en cours”, a dit M. Cerbonney. Le Cameroun a également une forte tradition de la participation des acteurs au suivi des forêts et plusieurs structures pluripartites ont été mises en place. Les priorités consistent désormais à valider le règlement camerounais des forêts et des décrets d’application de [l’APV], à créer une structure de suivi de l’APV et à apporter des améliorations supplémentaires au niveau de la transparence et du renforcement des capacités des parties prenantes.

La RC a atteint la deuxième année de son dernier plan quinquennal de mise en œuvre. Dans l’optique de la prochaine réunion de son Comité conjoint de mise en œuvre de l’APV prévue en novembre, elle déploie actuellement le volet Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) de son Système de vérification de la légalité du bois (SVLB). En termes de respect des obligations de transparence que stipule l’APV, le Ministère des forêts publie désormais les informations sur son site web et un nouveau code forestier doit

être prochainement soumis au vote d’adoption, tandis que l’élaboration du décret d’application est “en instance”.

“Un auditeur indépendant a également procédé de 2018 à 2019 à sept audits et le gouvernement travaille sur les défauts de conformité”, a dit M. Cerbonney, ajoutant que la RC dispose également de plusieurs structures pluripartites en place.

Les prochaines étapes comprennent le déploiement national du SIVL, des améliorations au cadre juridique et à l’application de la loi, une révision de la grille de légalité et le développement du suivi des répercussions de l’APV.

Défis et impératifs du FLEGT en Afrique

M. Pascal Chomont, d’Interholco basée en Suisse, l’une des plus grandes entreprises européennes de produits forestiers implantées en Afrique, a décrit les avantages environnementaux, sociaux et économiques de la gestion légale et durable des forêts. Sa filiale IFO en RC emploie un millier de personnes, tandis que 16 000 habitants vivent dans les limites de sa forêt. Elle prélève entre un et deux arbres à l’hectare suivant un cycle de 30 ans, a gelé 300 000 ha pour la conservation de la biodiversité et sa brigade d’éco-gardes a détruit 72 camps de braconniers au cours de la seule année 2016.

Il a décrit les initiatives de type REDD+ et FLEGT comme étant “importantes pour le contexte opérationnel et la conduite des affaires” en RC. Jusqu’à ce que le régime d’autorisation FLEGT ne démarre, a-t-il observé, Interholco devait “tout vérifier elle-même pour assurer la conformité au RBUE”. Il a parlé de l’évaluation des fournisseurs tiers en Afrique comme constituant un processus “chronophage et onéreux”.

“À l’heure actuelle, l’on est obligé d’expliquer aux producteurs l’importance de la transparence et de soutenir l’amélioration de leur gestion de la forêt” a dit M. Chomont. “Ce sera beaucoup plus facile lorsque le FLEGT sera mis en œuvre.”

IFO, a-t-il ajouté, prend une part active au processus FLEGT de la RC et a participé aux audits pilotes de la légalité. “Le système national de traçabilité n’est pas encore prêt, mais IFO a également été choisie comme entreprise test pour mettre une chaîne de contrôle en place.”

Durant la dernière décennie, à l’instar de l’expérience d’autres producteurs basés en Afrique, les ventes d’Interholco dans les pays d’Europe et d’Amérique du Nord sensibilisés à l’environnement ont reculé, tandis que celles en Afrique et en Asie, où “la légalité/la durabilité ne sont pas vraiment une problématique”, ont progressé. “Cette situation n’incite pas à investir davantage dans la gestion durable des forêts”, a dit M. Chomont.

“Les pays sensibles aux questions environnementales se méfient des bois tropicaux et c’est pourquoi il est important que le FLEGT soit mis en œuvre dès que possible. Il incombe aussi aux importateurs de communiquer une image positive des bois tropicaux africains et de continuer à les offrir.”

Les délégués ont demandé aux opérateurs des précisions sur le calendrier de mise en œuvre de l’APV au Cameroun et en RC et remarqué qu’il restait compliqué d’obtenir des fournisseurs camerounais la documentation requise au titre de la diligence raisonnée que stipule le RBUE.

M. Cerbonney a indiqué que les APV de ces deux pays nécessitaient “beaucoup de changements” dans leur filière forêt-bois, ce qui prenait inévitablement du temps. Mais il a réitéré que la mise en œuvre du SIVL en RC était imminente et qu’il était prévu que le développement du logiciel de l’application du SVLB camerounais bénéficie du “PAMFOR”, l’accord de financement des forêts et de la gouvernance entre le Cameroun et l’UE. Ces deux éléments pourraient potentiellement aider à fournir les informations requises au titre de la diligence raisonnée par le RBUE, de même que le processus de l’APV dans son ensemble au fur et à mesure de son avancée.

Parallèlement, M. Chomont a dit qu’il demeurait important dans le cadre du processus de diligence raisonnée que doivent exercer les opérateurs de l’UE de se rendre chez les fournisseurs africains et d’évaluer leurs procédures sur le terrain.

Les délégués ont été d’accord avec la nécessité d’une coopération et d’un alignement accru en Afrique et ailleurs entre le FLEGT et la certification. “Les deux nécessitent d’être développés main dans la main”, a dit l’un d’eux.

M. Cerbonney a reconnu qu’ils étaient complémentaires. “Le FLEGT permet de veiller à ce que chacun respecte la loi, ce qui constitue une bonne base pour la certification”, a-t-il observé.

M. Chomont a estimé que le FLEGT et la certification par le secteur privé pouvaient et devraient “se renforcer mutuellement”. “Cela pourrait prendre du temps pour y parvenir, mais si nous n’agissons pas bientôt, cela perdra de l’intérêt”, a-t-il dit.

M. Beeko a également insisté sur le fait que les avantages sociaux, environnementaux et économiques du FLEGT lui conféraient de “solides éléments [de garantie] de la durabilité. “La perception qu’a le marché du FLEGT est encore trop étroite”, a-t-il poursuivi. “Il faut que nous mettions en avant de manière plus convaincante ces autres aspects, à savoir que des éléments de durabilité y sont imbriqués.”

Priorités du Cameroun en matière d’APV

Upcoming Joint Priorities (QRI)

- Validation of the Forest law and implementing decree
- Establishment of a VPA monitoring structure
- Stakeholders capacity building
- Improve transparency

Le programme de la République du Congo en matière d’APV

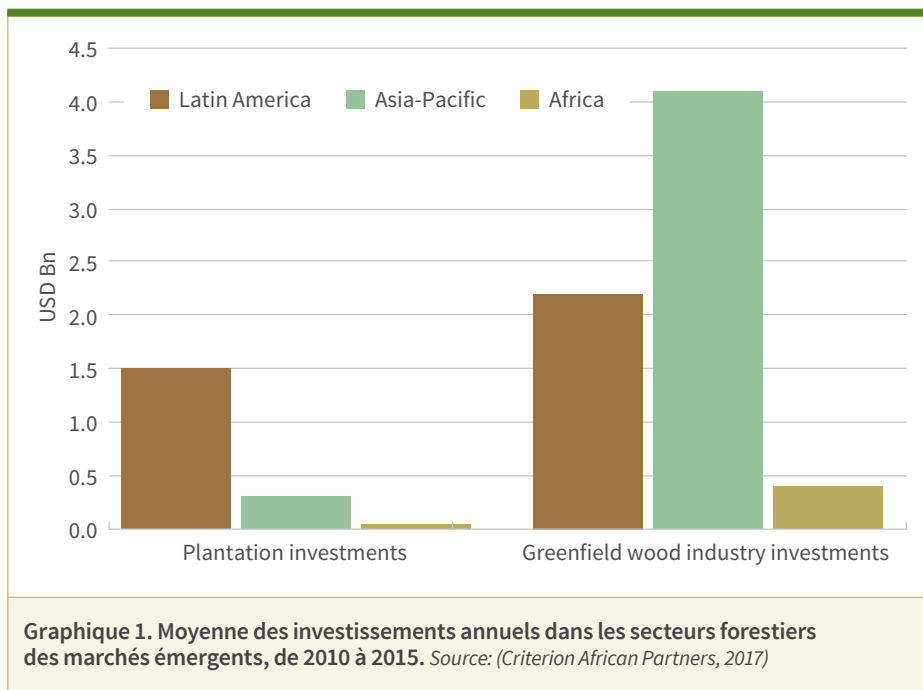
Upcoming Joint Priorities

- National roll-out of the SIVL
- Improved legal framework
- Steering of the VPA process
- Improved effectiveness of law enforcement
- Development of VPA impact monitoring
- Inter-ministerial committee coordination with new support actions

La nouvelle étude du SIM sur l'investissement dans le secteur forestier révèle que le FLEGT a eu à ce jour peu d'impact

Le SIM a publié une nouvelle étude exploratoire sur l'investissement dans le secteur forestier chez les pays qui mettent en œuvre un Accord de partenariat volontaire (APV) (dont le Viet Nam et le Honduras) et les pays partenaires d'un APV où un régime d'autorisation FLEGT est en place. Cette étude a pour but d'établir une référence pour le suivi des potentielles répercussions de la mise en œuvre d'un APV-FLEGT et du régime d'autorisation FLEGT sur les décisions d'investir dans le secteur forêt-bois.

Les investissements dans le secteur forestier sont opérés par une grande diversité d'investisseurs. Tous ont pour objectif commun que leur investissement dans les activités économiques liées à l'aménagement des forêts et à la transformation du bois génère des retombées financières. L'hypothèse sous-jacente à notre étude est que la mise en œuvre d'un APV-FLEGT attire



Pays	Indicateurs directs	Qualification des indicateurs directs	Adéquation à un suivi des investissements
Indonésie	Données sur l'investissement disponibles pour 2011 à 2017 concernant les moyennes et grandes entreprises	Uniquement les grandes et moyennes entreprises – concernent la valeur ajoutée Pour la gestion et l'exploitation forestière, les données concernent les investissements directs, mais non l'augmentation du capital net	Données adéquates accessibles au public
Ghana	Annuaire national de la statistique jusqu'en 2015 – aucun détail en dehors de la "fabrication" L'Annuaire de la statistique du Ghana – seulement des données pour 2013 (année du recensement précédent: 2003)	Les données tirées du sondage intégré sur la constitution d'entreprises comportent seulement un point de donnée – 2013 (rapport publié en 2018). Les autres sources ne donnent pas suffisamment d'informations détaillées sur l'investissement	Inadéquates, puisqu'elles ne sont pas actualisées régulièrement
Viet Nam	Données sur l'investissement disponibles dans les annuaires des statistiques jusqu'en 2017	La valeur des immobilisations et de l'investissement à long terme des entreprises est disponible pour la période en question	Données adéquates et accessibles au public
Cameroun	Données sur l'investissement disponibles (en français) dans l'annuaire des statistiques jusqu'en 2015 pour les années 2014 et 2015	La régularité des actualisations est problématique – dernières données disponibles concernent 2015	Les actualisations des données sont trop lentes pour permettre un suivi pratique fiable
Congo	Aucune donnée	Aucune donnée	Investigations complémentaires requises
République centrafricaine	Aucune donnée	Aucune donnée	Investigations complémentaires requises
Libéria	Aucune donnée	Aucune donnée	Investigations complémentaires requises
Honduras	Aucune donnée	Aucune donnée	Investigations complémentaires requises

Table 1: Disponibilité de données sur l'investissement forestier par pays.

Source: (BPS, 2018), (GSS, 2018), (Statistics Office of Vietnam, 2017), (National institute of Statistics Cameroon, December 2018)

les investissements dans le secteur forestier légal et durable, tout en y réduisant les activités économiques de nature non officielle et illégale. Cette étude visait à :

- évaluer la qualité, la crédibilité et la régularité des données existantes sur la valeur des flux d'investissement domestiques et internationaux dans le secteur forestier, ainsi que le caractère adéquat de ces données pour le suivi à long terme des répercussions du régime d'autorisation FLEGT;
- fournir une évaluation de référence sur les points de vue des principaux investisseurs internationaux et le contenu des lignes directrices du secteur financier sur le rôle

des autorisations FLEGT comme actuel ou potentiel mécanisme permettant d'atténuer le risque lié à l'investissement;

- tirer parti des deux précédents aspects pour formuler des préconisations visant à affiner les indicateurs et la stratégie de long terme du SIM se rapportant au suivi des flux d'investissement dans le secteur forestier.

L'étude de cadrage repose sur une analyse de données quantitatives sur les flux d'investissement dans le secteur forestier dans une sélection de pays, associée à un sondage basé sur des interviews d'investisseurs dans le secteur forestier. Divers types d'investisseurs d'envergure

variée ont été sollicités pour ce sondage.

Pour créer une série de données de référence sur les investissements dans le secteur forestier de pays partenaires d'un APV, les sources de données suivantes ont été examinées et analysées :

- Méta-études et publications sur les investissements forestiers;
- Stratégies et publications d'investisseurs internationaux (par ex., organisations de gestion de l'investissement dans le bois (TIMO) et fonds forestiers spécialisés);
- Statistiques nationales sur les flux d'investissement direct à l'étranger (IDE) et augmentation du capital-actions dans les secteurs économiques.
- La première synthèse des éclairages et préconisations fournis au SIM qui a été dressée en milieu d'année 2019 permet de tirer quelques conclusions préliminaires.

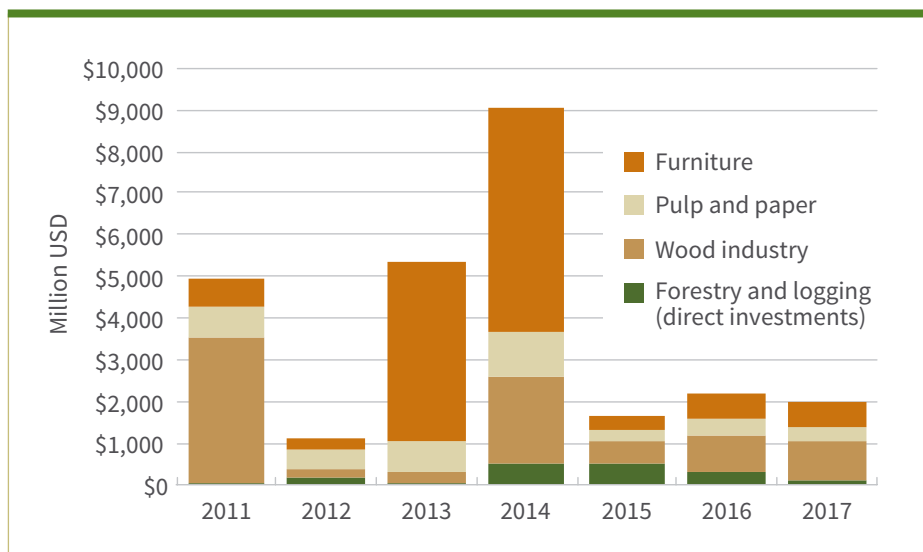
La disponibilité des données constitue une contrainte majeure

S'agissant d'évaluer les volumes d'investissement dans les pays partenaires d'un APV-FLEGT, la disponibilité des données constitue une contrainte majeure. Au sein des pays qu'a examinés l'étude du SIM, le Viet Nam, l'Indonésie, le Ghana et le Cameroun fournissent des données historiques sur les flux d'investissement tandis que seules les données pour le Viet Nam, l'Indonésie, et éventuellement le Cameroun, offrent une qualité et une régularité suffisantes pour permettre un suivi des flux d'investissement.

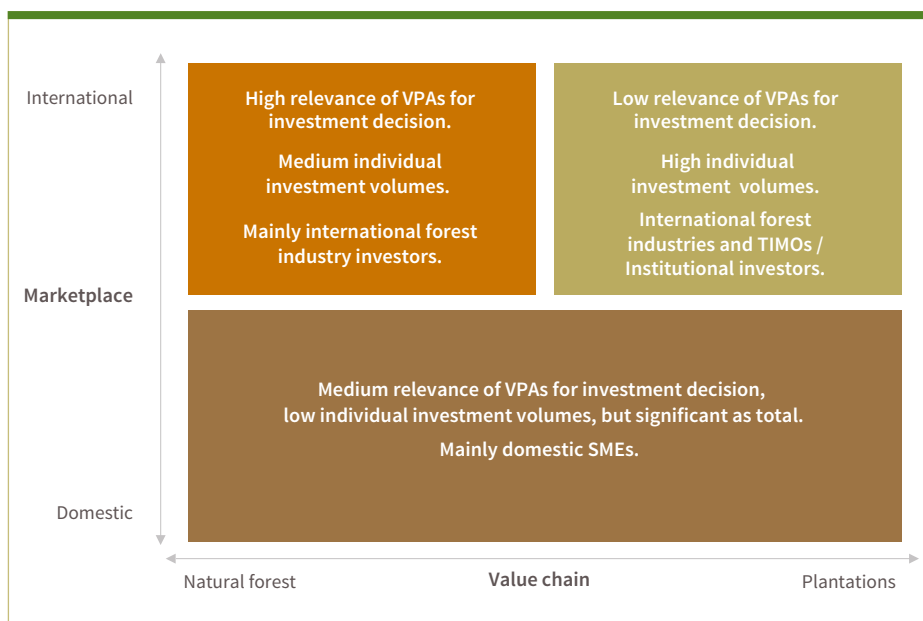
Le tableau 1 montre la disponibilité et l'adéquation des données recensées à ce jour. En ce qui concerne les autres pays, le consultant n'a pas été en mesure d'identifier des sources de données fiables sur les flux d'investissement dans leur secteur forestier. Les données accessibles au public n'assurent pas le niveau de détail ou la régularité requis.

Tous les investisseurs interviewés pour l'étude ont reconnu ce potentiel du FLEGT d'atténuer le risque

Les économies émergentes, dont des pays partenaires d'un APV, font l'objet d'un intérêt accru de la part des investisseurs internationaux. Cet intérêt est essentiellement centré sur l'Asie et l'Amérique latine, tandis que l'Afrique n'est pas encore arrivée à maturité. Les investissements par les TIMO/investisseurs institutionnels dans les pays partenaires d'un APV ciblent essentiellement les plantations et industries connexes. Les forêts tropicales naturelles sont principalement ciblées par les investisseurs domestiques et internationaux de la filière.



Graphique 2: Augmentation nette des immobilisations en Indonésie, 2011-2017.
Source: (BPS, 2018), (BPS, 2017) *Appears to be a discontinuity in 2015 – Yearbooks are inconsistent.
Note that for Indonesia fixed asset data is only provided for large and medium industries in wood manufacturing sub-sectors, and direct investments in forestry and logging



Graphique 4: Pertinence des APV dans les décisions d'investissement pour les types d'investisseur par marché et chaîne de valeur/d'approvisionnement.
Source: UNIQE based on investor survey

L'investissement dans le secteur forestier dépend d'une série de facteurs. Avant de prendre une décision d'investir, un investisseur va tester chacun de ces facteurs pour connaître les opportunités et risques connexes.

Si les risques excèdent les opportunités, l'investissement ne sera pas opéré. Du point de vue d'un investisseur dans le secteur forestier, les risques sont en général regroupés en trois catégories:

- Risque lié au projet: il s'agit de risques qui sont directement liés à l'exploitation technique d'un actif dans le secteur forestier et au fait d'en tirer les retombées financières escomptées. Ils incluent les conditions du site et la productivité, les coûts de production, les exigences de financement (volume, teneur, investissement de type CAPEX ou capital de roulement), profil de la trésorerie, complexité globale, présence d'acheteurs, prix des produits, dangers naturels, etc.
- Risque lié au secteur forestier: concerne les politiques, taxes et incitations propres au secteur, la concurrence, le niveau de différenciation, le degré d'officialisation et de légalité, l'accès au foncier/la sécurité des forêts et de la tenure, les garanties et exigences environnementales et sociales, etc.
- Risque lié au pays: concerne tous les autres facteurs "entourant" les risques liés au projet et au secteur, à savoir maturité du marché, stabilité et croissance économiques, modalités du commerce, incitations à l'investissement, taxes, facilité à conduire des affaires, cadres réglementaires, sécurité nationale, etc.

En théorie, le FLEGT offre toute une gamme d'activités et d'outils qui valorisent l'attractivité de l'investissement dans le secteur forestier en réduisant les risques typiques. Tous les investisseurs interviewés pour les besoins de cette étude ont reconnu ce potentiel que présente le FLEGT d'atténuer le risque. Or, selon notre étude, la plupart de ces caractéristiques d'atténuation du risque ne se concrétisent qu'une fois que l'APV est pleinement mis en œuvre et que, dans un pays partenaire, la majorité des participants au marché est en conformité avec les exigences du Système de vérification de la légalité du bois (SVLB). En outre, les risques liés à une application déficiente de la loi et au manque de structure de gouvernance ont été jugés de moindre importance par les investisseurs que des risques liés au projet plus spécifiques de nature technique et économique.

L'étude conclut que, à ce jour, un APV-



Vietnam – une plaque tournante pour la transformation du bois

FLEGT n'est pas considéré, tous types d'investisseurs confondus, être un critère pour classer les pays partenaires éligibles aux sites d'investissement préférentiel, et ce pour les raisons suivantes:

- Longue durée des processus de mise en œuvre d'un APV et manque de confiance que ces processus seront menés à terme..
- Pertinence: l'Indonésie est le seul pays doté d'un Système de vérification de la légalité du bois (SVLB) et d'un dispositif de délivrance d'autorisations FLEGT. Dans tous les autres pays, l'étendue des réformes mises en œuvre et le nombre d'acteurs qui s'y conforment est estimé être encore trop faible. Les décisions d'investissement sont fondées sur la situation de l'environnement propice à l'investissement au moment où la décision est à l'étude..
- Manque d'information: certains interviewés présumant que, par exemple, les SVLB ne s'appliqueront qu'aux exportations à destination de l'UE et que leur importance est donc relativement limitée pour la filière au sens large. En conséquence, l'ampleur des réformes des structures de la législation et de la gouvernance menées dans le cadre de la mise en œuvre d'un APV a été sous-estimée et ils ont estimé que le FLEGT n'offrirait aucun potentiel d'atténuation du risque au niveau des pays.

Le rapport formule plusieurs préconisations, dont:

- Mener une sensibilisation ciblée auprès du secteur financier. Il serait particulièrement intéressant d'avoir

un matériel informant sur la portée d'un APV et son potentiel d'atténuation du risque en référence à des risques d'investissement spécifiques. Les investisseurs de la filière dans les chaînes de valeur basées sur les forêts naturelles ont jugé le potentiel du FLEGT à atténuer le risque plus important que ne l'ont fait les investisseurs financiers.

- Évaluer comment le processus d'un APV-FLEGT peut mieux englober les perceptions du risque qu'ont les investisseurs institutionnels et TIMO, et prioriser les réformes liées à l'investissement.
- Le suivi plus approfondi des corrélations entre le processus de l'APV-FLEGT et l'investissement dans le secteur forestier devrait se limiter aux pays dotés d'un dispositif de délivrance d'autorisations FLEGT opérationnel.
- En raison de contraintes de disponibilité de données, il conviendrait de mener un sondage par panel pour évaluer l'attractivité des pays partenaires d'un APV au niveau des investisseurs, ce dans l'optique spécifique des activités de mise en œuvre.
- Les résultats de ce sondage par panel pourraient servir à créer un indice d'attractivité des pays partenaires d'un APV pour l'investissement, qui serait dans l'idéal ventilé par types d'investisseurs (petites et moyennes entreprises domestiques, industries forestières internationales, TIMO et investisseurs institutionnels).

Pour consulter l'édition intégrale de l'Étude (en anglais), cliquer ici.

En 2018, la République du Congo a exporté 1,1 million de m³ de bois, dont 82,5 pour cent destinés à l'Asie et 15,5 pour cent à l'UE.

Photo CIFOR

La République du Congo crée un comité chargé de superviser le déploiement de son SVLB

La 11e réunion du Comité conjoint de mise en œuvre (CCM) de l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du FLEGT conclu entre la République du Congo et l'Union européenne s'est tenue à Brazzaville les 20 et 21 novembre 2019. L'**aide-mémoire** de la réunion a été mis en ligne sur le site web de l'APV-FLEGT.

Durant la session technique (Jour 1), les présentations délivrées ont fait le point sur les développements en cours, avec en exergue le Système de vérification de la légalité du bois (SVLB) mis en place dans le pays. Une première démonstration du **portail en ligne** du système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) et de ses fonctionnalités a été effectuée. Le SIVL, qui comprend actuellement deux modules initiaux (à savoir Taxes; et Permis d'exploitation spéciaux) sur les 17 prévus au final, offrira par la suite une interface avec les systèmes en place au niveau des Taxes et Douanes, du Ministère des finances et du budget, des entreprises d'exploitation forestière, ainsi qu'avec les systèmes d'information liés à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).

En accord avec les engagements pris dans l'APV en termes d'accès à l'information, les derniers rapports de l'Auditeur indépendant du SVLB ont été validés et devraient être publiés prochainement.

Au nombre des autres développements qui ont été évoqués au cours de cette session technique figuraient la validation de la stratégie de communication de l'APV-FLEGT et la publication du **Rapport annuel conjoint 2018 sur la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo**. Des clarifications ont par ailleurs été apportées aux participants concernant la nature et la portée du Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) naissant, qui est actuellement développé sur la base de son équivalent camerounais dans le but de renforcer et de compléter les travaux de l'Observateur indépendant des forêts mandaté au Congo.

La session de haut niveau (Jour 2) a été coprésidée par la Ministre congolaise de l'économie forestière, Mme Rosalie Matondo, et l'Ambassadeur et Chef de la délégation de l'UE en République du Congo, M. Raul Mateus Paula. Il

importe de noter qu'il a été annoncé au cours de cette session que le longtemps attendu décret instaurant le comité interministériel chargé de superviser le déploiement et le financement du SVLB avait été signé la veille par le Président de la République. Il s'agit là d'une étape cruciale pour que le gouvernement prenne pleinement en main le SVLB.

Dans la mise en œuvre de l'APV, les prochaines étapes sont la sensibilisation accrue des opérateurs du secteur privé concernant leur adoption du SIVL et son utilisation. Ce travail sera mené par l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) en collaboration avec le Ministère des finances et du budget et la Cellule de légalité forestière et traçabilité (CLFT, l'organe gouvernemental chargé de la vérification de la légalité).

L'ATIBT a joué un rôle crucial s'agissant de favoriser les apports du secteur privé au Code forestier révisé, dont le nouvel examen est inscrit à la dernière session parlementaire de 2019. Le secteur s'inquiète particulièrement des dispositions provisoires prévoyant que la part obligatoire des produits transformés soit relevée à 100 pour cent

des exportations de bois (au lieu de 85 pour cent aujourd'hui), et un dispositif de partage de la production qui reste à préciser suivant lequel une partie du bois prélevé par les entreprises (ou du produit de la vente) irait au gouvernement.

En 2018, le pays a exporté 1,1 million de m³ de bois, dont 82,5 pour cent ont été destinés à l'Asie, contre 15,5 pour cent à l'UE.

Le correspondant du SIM pour la République du Congo, qui venait d'être recruté, était présent à la réunion du CCM et a donné une présentation sur le rôle du SIM-FLEGT et sa portée proposée en République du Congo. Tous les acteurs ont accueilli favorablement ce développement qui offrira une opportunité d'avoir accès à des statistiques et une analyse fiables du commerce du bois, des prix du bois et des impacts du FLEGT sur le secteur forestier. Une section dédiée aux travaux du SIM a été incluse dans le plan de travail de l'édition 2019 du Rapport annuel conjoint sur l'APV-FLEGT.



Une démonstration du Système informatisé de vérification de la légalité et de la traçabilité du bois (SIVL) a eu lieu. Photo CIFOR

L'actualité du **MARCHÉ**

Projet de communication du Royaume-Uni sur le FLEGT à l'international: une riche année 2020 en perspective



Lucy Kamall

La cheffe du projet, Mme Lucy Kamall, a expliqué que l'initiative prise par la Fédération britannique du commerce du bois (TTF) pour communiquer sur le FLEGT, qui bénéficie de l'appui du gouvernement, a démarré sous les "meilleurs auspices" en 2019, en rehaussant le profil du FLEGT et en relayant sa valeur lors de divers événements. Est également prévu pour 2020 un programme riche, qui comprend notamment un projet de design autour de produits provenant de pays engagés dans un Accord de partenariat volontaire (APV). Il est en outre prévu de sensibiliser au FLEGT les associations chinoises du commerce.

Cette initiative de la TTF est financée par le Département britannique du développement international dans le cadre de son programme "Gouvernance forestière, marché et climats" (FGMC). Déployée pour une durée de deux ans, elle sera axée sur l'ensemble de l'Union européenne (UE).

L'année dernière, l'équipe du projet a communiqué ses objectifs et messages

lors de la Consultation du SIM sur le commerce tenue à Barcelone et de la Conférence de la Coalition européenne pour le bois tropical durable (STTC) qui a eu lieu à Berlin, au cours de laquelle le Directeur général de la TTF, M. David Hopkins, est intervenu sur le thème "FLEGT et Certification: Mutuellement bénéfiques".

"Nous avons également promu les avantages du FLEGT et des APV lors du Salon du meuble de Bruxelles. Nous avons un stand où nous avons projeté des vidéos de Facilité FLEGT de l'Institut forestier européen (EFI) sur le FLEGT et les pays partenaires d'un APV-FLEGT, distribué des dépliants et ciblé les entreprises de meubles qui utilisent des bois tropicaux pour leur diffuser des messages sur le FLEGT", a expliqué Mme Kamall. "Et l'année s'est terminée en beauté pour nous avec le Forum du bois tropical à Londres qui a affiché complet. Organisé dans le cadre de notre initiative, ce Forum a attiré un public motivé et très expressif composé de négociants en bois, d'organisations



Brussels Furniture Fair

forestières et d'organisations non gouvernementales du Royaume-Uni et d'Europe. Ils ont ainsi prouvé que les bois tropicaux, le FLEGT et les pays fournisseurs partenaires d'un APV suscitaient un vif intérêt et une forte demande d'informations."

Le message de ce projet de la TTF est que le FLEGT et la certification ont des objectifs en commun, à savoir mettre en place des normes en matière de gestion forestière et des cadres en matière de vérification du respect de la légalité et de la durabilité. Il affirme que les deux partagent de nombreux critères et que le FLEGT peut, en fait, susciter un nouvel élan pour parvenir à une légalité et une durabilité garanties dans les pays tropicaux, où l'avancée de la certification est au point mort.

"Il est désormais acté que la certification des bois tropicaux tarde à s'imposer, sachant que 6,5 pour cent seulement de la forêt tropicale sont certifiés. Le système est trop compliqué et absolument hors de prix pour les micros et petites entreprises locales, qui sont la norme dans la région", a dit Mme Kamall. "S'agissant d'une initiative nationale qui a l'appui des gouvernements, le FLEGT peut accélérer l'avancée vers une gestion

durable et légale des forêts. En offrant un cadre d'échelle nationale, un pays peut s'adapter, l'accompagner et le proclamer "sien", et il a en outre plus de chances de réussir dans la durée, que vous pensiez ou non qu'il est meilleur ou pire que la certification. Le fait qu'il repose sur une réforme politique et structurelle améliore d'autant sa permanence.

"Étant donné que le FLEGT couvre des pays dans leur totalité, il relève le niveau de base pour tous. Et dans le cas où la certification serait le but, alors mettre en œuvre des dispositifs d'APV et mettre en place le régime d'autorisation FLEGT habituera également les entreprises à la culture et aux processus qui sont nécessaires pour satisfaire aux normes de la certification."

L'initiative de la TTF participe aussi du principe que, en dehors de la législation, le FLEGT doit être adossé à des récompenses prenant la forme de l'accès au marché et de la reconnaissance par celui-ci. À cette fin, elle mènera en 2020 d'autres séminaires sur les bois tropicaux, développera des modules d'e-formation à l'intention des architectes et entreprises du bâtiment ainsi que son projet de design.

"Nous allons travailler avec des

jeunes apprentis et de grands designers pour créer des sièges en bois originaire de pays partenaires d'un APV qui prendront la forme d'installations dans des endroits clés bien visibles. Baptisé "Conversations", ce projet apportera des informations pour encourager des discussions sur l'importance d'utiliser des bois tropicaux légaux et durables, le FLEGT et les APV", a dit Mme Kamall. "Nous allons mener un essai pilote en association avec des designers de renom au Royaume-Uni, dans le but par la suite d'aménager des installations de ce type sur divers sites à travers l'UE".

Dans ses communications avec les associations chinoises, la TTF reconnaît "l'influence grandissante de la Chine et d'autres pays asiatiques dans la ceinture tropicale".

"Nous avons fait le choix d'une approche tout à fait collaborative pour les informer sur le FLEGT et les exigences de légalité et de durabilité du marché de l'UE", a expliqué Mme Kamall.

Dans le cadre de la subvention du programme FGMC, la TTF appuie également un projet consultatif sur la commercialisation de produits bois que mène le *Global Timber Forum* (GTF) en Indonésie et au Ghana.

Au Ghana, la filière lance sa campagne de communication sur le FLEGT

Le secteur ghanéen du bois a dévoilé une initiative de marketing destinée à communiquer à ses clients de l'UE les avancées qu'il a enregistrées en matière de vérification de la légalité et de durabilité dans le cadre de son APV-FLEGT, ce en préparation au démarrage du régime d'autorisation FLEGT au Ghana.

La "Message House" a été mise au point par le Kumasi Wood Cluster (KWC) et l'Association ghanéenne des exploitants de scieries (GTMA) avec l'appui du gouvernement, de la société civile et du Programme FLEGT de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Union européenne (UE). Son but, explique-t-il, est de mettre en avant les mesures et réformes que

le pays a entreprises pour satisfaire aux exigences de l'UE afin d'aider les entreprises à tirer parti des opportunités du marché et à assurer que le régime d'autorisation FLEGT débouche sur des résultats au niveau commercial.

Lors d'un récent atelier sur la stratégie de communication tenu à Accra, le Directeur exécutif de l'Association des négociants ghanéens de bois (DOLTA), M. Kofi Afreh Boakye, a indiqué que cette initiative aiderait le marché du secteur privé proprement dit. Les délégués ont été informés de la teneur du message que le secteur privé pourrait diffuser une fois que le régime d'autorisation FLEGT aura commencé.

M. Boakye a souligné que la durabilité des forêts et bois ghanéens de même

que leur légalité seraient une priorité de cette initiative, domaine qui à ce jour a pâti d'un déficit d'informations et d'une mauvaise communication.

"Les Européens sont plus soucieux de savoir dans quelle mesure le système du bois légal au Ghana tient aussi compte de l'aspect durable et c'est une plateforme qui nous permet de dire au monde entier que nous ne nous intéressons pas uniquement à la légalité mais aussi à la durabilité", a-t-il observé.

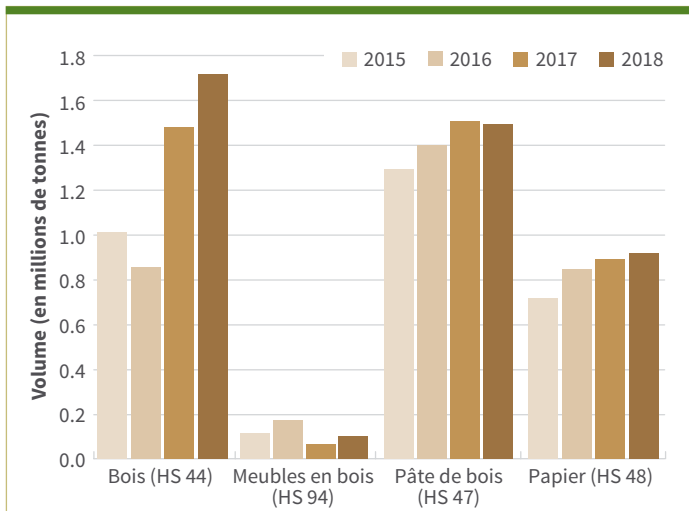
Il a annoncé que le KWC et la GTMA menaient un projet de six mois destiné à développer des "messages ciblant le secteur privé dans le cadre de la stratégie de communication du Ghana en matière d'autorisations FLEGT. Financé par la FAO, il va réunir des faits et chiffres pour étayer le programme de marketing.

La "Message House" produit également un "catalogue photo", le *Ghana Wood Digest*, qui couvre les produits ainsi que les installations et infrastructures du secteur ghanéen du bois.

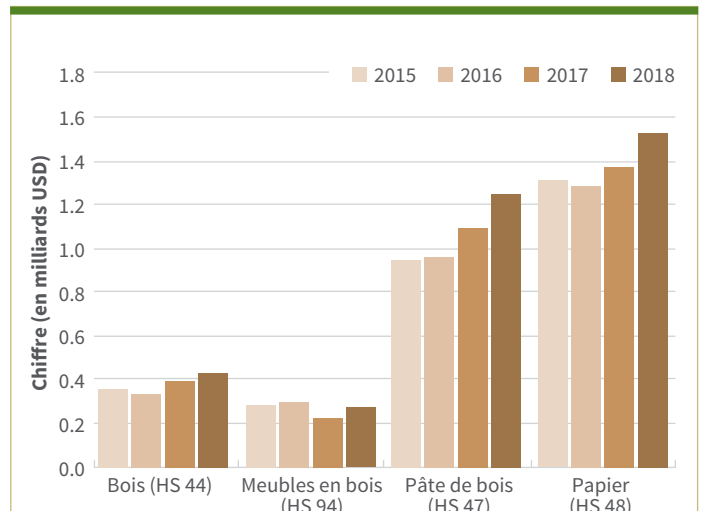
M. Adjei Yeboah, ancien Ministre adjoint des territoires et ressources naturelles, a remarqué qu'il était crucial pour la filière de développer à l'intention de la communauté internationale des messages percutants afin d'articuler ses réalisations et de justifier de la légitimité de son caractère durable et légal.

M. Gustav Adu, Directeur exécutif du KWC, a appelé l'Association ghanéenne des industries forestières (FIAG) et les entreprises individuelles à tirer parti de cette stratégie de communication et à promouvoir les produits bois sous autorisation FLEGT.





Graphique 1: Volume des importations indonésiennes de bois par groupe de produits, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM

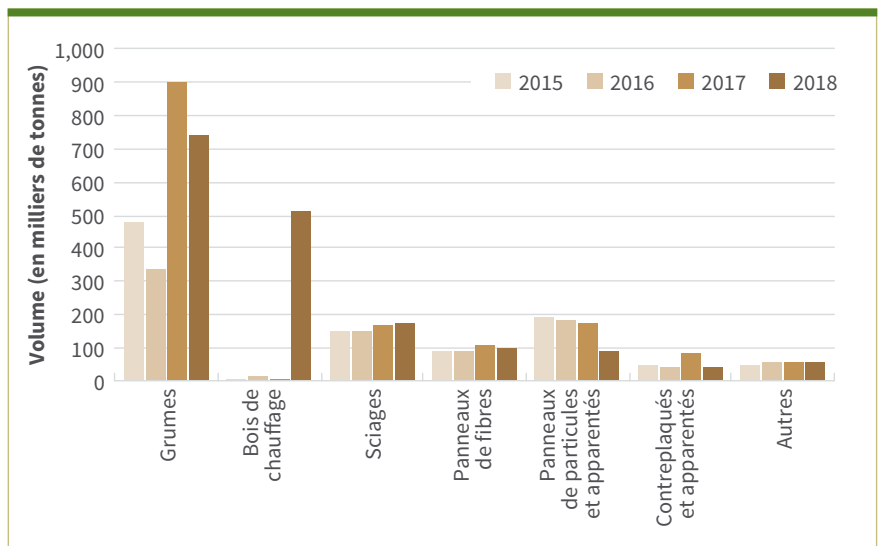


Graphique 2: Chiffre des importations indonésiennes de bois par groupe de produits, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM

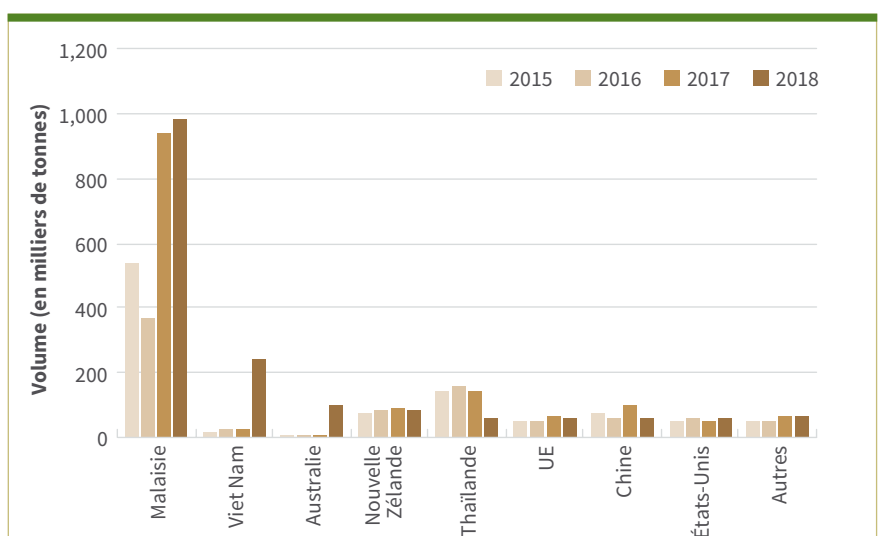
Croissance de la pâte de bois, du bois de chauffage et du papier essentiellement – Le Rapport annuel du SIM analyse les importations indonésiennes de bois

Bien que toujours éclipsées par sa production intérieure et ses exportations, en Indonésie les importations de bois et produits dérivés sont en hausse dans plusieurs groupes de produits. Entre 2015 et 2018, le total des importations indonésiennes de bois et produits dérivés a augmenté de 35 pour cent, à 4,23 milliards de tonnes. En valeur, elles ont progressé de 16 pour cent, à 1,52 milliard USD. Cette hausse du volume d'importation est en majeure partie concentrée sur les produits bois (SH 44), qui ont affiché une progression particulièrement spectaculaire en 2017.

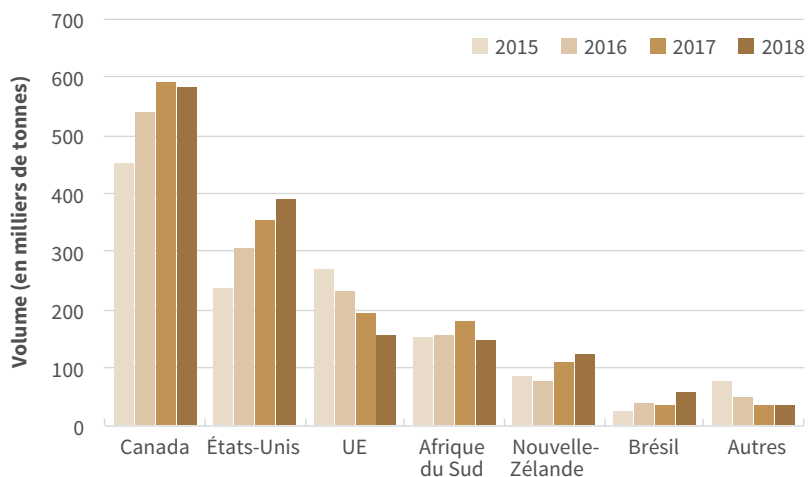
En valeur, l'augmentation des importations indonésiennes entre 2015 et 2018 a été dominée par la pâte de bois et le papier. Le chiffre des importations de produits bois classés SH 44 n'a affiché qu'une lente progression tandis que celui des meubles en bois est resté atone durant cette période (Graphique 5.2.2.2).



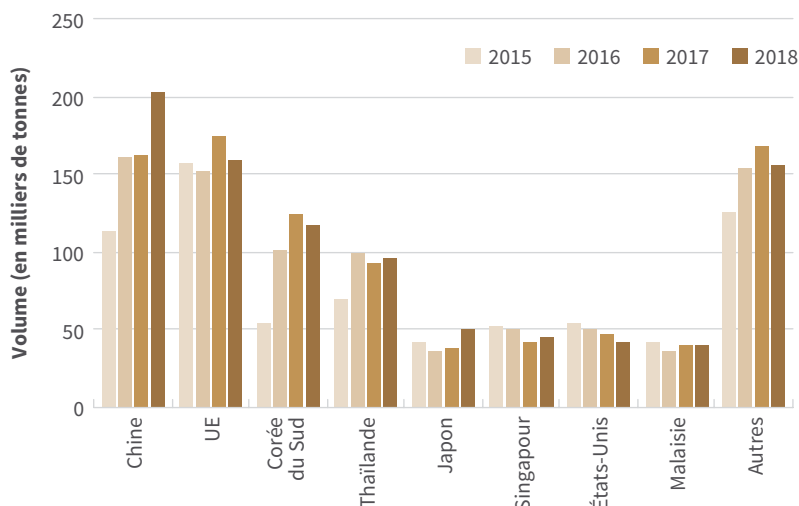
Graphique 3: Volume des importations indonésiennes de produits bois (SH 44) par type de produit, 2015-2018. Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM



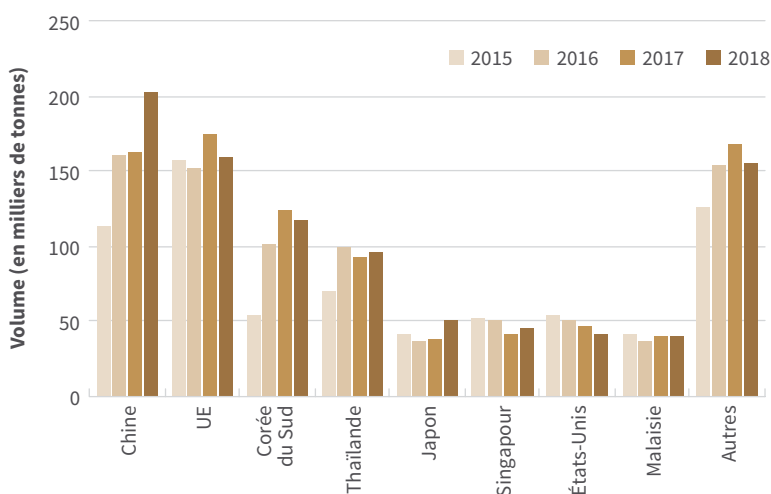
Graphique 4: Volume des importations indonésiennes de bois (SH 44) par pays d'approvisionnement, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM



Graphique 5: Volume des importations indonésiennes de pâte de bois (SH 47) par pays d'approvisionnement, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM



Graphique 6: Volume des importations indonésiennes de papier par pays d'approvisionnement, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM



Graphique 7: Chiffre des importations indonésiennes de meubles en bois (SH 94) par pays d'approvisionnement, 2015-2018. Source: Échange d'informations sur le bois durable (STIX) du SIM

La progression du volume de produits bois (SH 44) a été alimentée par les grumes et le bois de chauffage à faible valeur unitaire. Si les importations de sciages et de panneaux de fibres ont lentement augmenté de 2015 à 2018, leur volume total est toutefois resté très limité. Les importations de panneaux de particules et contreplaqués ont reculé durant cette période.

Aucun élément ne corrobore les allégations non officielles selon lesquelles des bois de pays tiers transiteraient par l'Indonésie

La hausse des importations indonésiennes de grumes entre 2015 et 2018 est quasiment entièrement imputable à la Malaisie et comprend des grumes de plantations destinées principalement au secteur de la pâte de bois. Les importations de copeaux et bois de chauffage proviennent de Malaisie, du Viet Nam et, dans des volumes moindres, d'Australie. Les importations de sciages se composent principalement de bois de feuillus des États-Unis, de France et d'Allemagne ainsi que de bois de conifères de Nouvelle-Zélande. Les produits à base de panneaux sont approvisionnés quasiment exclusivement de Thaïlande, Malaisie et Nouvelle-Zélande. Il y a peu d'éléments, voire aucun, qui corroborent les allégations non officielles selon lesquelles des bois de pays tiers (par ex., d'Afrique) transiteraient par l'Indonésie pour obtenir une autorisation FLEGT.

La hausse des importations indonésiennes de pâte de bois entre 2015 et 2018 est essentiellement imputable au Canada et aux États-Unis, pays qui, tous deux, ont fourni près d'un million de tonnes de pâte de bois à l'Indonésie en 2018. Les importations indonésiennes de pâte de bois depuis l'UE ont nettement chuté ces dernières années pour atteindre seulement 155 000 tonnes en 2018.

En Indonésie, les importations de produits papier proviennent de multiples pays, bien que dans des volumes relativement faibles seulement. L'UE était auparavant sa principale source externe, en lui fournissant 150 000 tonnes par an de 2015 à 2018, mais a récemment été supplantée par la Chine, qui l'a approvisionnée à raison de 200 000 tonnes en 2018. Seuls deux autres pays, la République de Corée et la Thaïlande, ont fourni plus de 50 000 tonnes de papier à l'Indonésie chacune de ces années.

La Chine est le principal fournisseur externe de meubles en bois de l'Indonésie, ses ventes ayant atteint 128 millions USD en 2018, soit 25 pour cent de plus qu'en 2017, un chiffre qui est toutefois en chute comparé à 2015 et 2016. Ses autres grands fournisseurs sont la Thaïlande et le Japon, bien qu'aucun de ces pays n'ait alimenté l'Indonésie pour plus de 40 millions USD en 2018. Ses importations de meubles en bois en provenance de l'UE se sont chiffrées à 26 millions € au total en 2018 et n'ont affiché aucune tendance perceptible à la hausse ou à la baisse durant la période 2015-2018.

Les produits sous autorisation FLEGT en tête des bois tropicaux les plus performants sur le marché européen

Dans l'Union européenne (UE), le commerce des bois tropicaux et meubles en bois s'est montré plus dynamique durant les neuf premiers mois de 2019 comparé à la même période en 2018. Toutefois, cette hausse des importations entamée au second trimestre de 2018 s'est arrêtée au troisième trimestre de 2019.

Le *graphique 1* montre le chiffre en USD cumulé sur douze mois glissants (afin de lisser les variations saisonnières) des importations de l'ensemble des produits bois et meubles en bois classés aux chapitres 44 et 94 du Système harmonisé (SH) (à l'exclusion du bois de chauffage, des déchets ligneux et des copeaux) opérées par l'UE à partir de pays tropicaux. On constate que ce total sur douze mois glissants a chuté en juin 2017 à un plus bas de 3,99 milliards USD, avant toutefois de remonter en août 2019, à 4,63 milliards USD.

Dans un premier temps, cette reprise en valeur des importations de l'UE en dollars américains s'explique par les fluctuations du taux de change lorsque l'euro s'est nettement renchéri face au dollar en 2017. Toutefois, de la mi-2018 à la mi-2019, l'euro s'est affaibli face au dollar et la hausse du chiffre d'importation exprimé en USD a correspondu à une réelle augmentation du volume importé.

Le *graphique 2* montre que le volume total sur douze mois glissants des importations par l'UE de produits bois et meubles en bois tropicaux a plongé à 1,95 million de tonnes métriques (TM) en mars 2018, avant de remonter pour culminer à 2,21 millions de TM en juin 2019, puis de légèrement dévisser en septembre 2019, à 2,19 millions de TM.

Des signes croissants que l'économie de l'UE s'essouffle

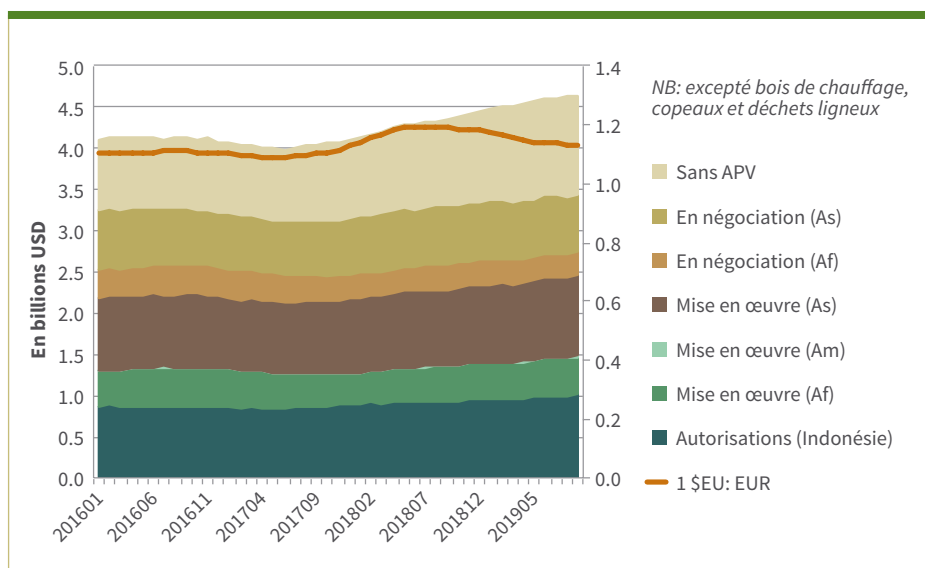
Le ralentissement du rythme de la croissance affiché par les importations européennes de bois tropicaux au troisième trimestre de 2019 coïncide avec les signes croissants d'essoufflement constatés dans l'économie en général. Le dernier *European Economic Forecast* (Prévision économique européenne) de l'automne 2019 publié le 7 novembre par la Commission européenne indique que "Les économies européenne et mondiale se sont affaiblies au cours de l'année passée. L'Europe a affiché un

ralentissement marqué de sa demande externe et une contraction de son secteur manufacturier qui commencent à se répercuter sur d'autres domaines de l'économie".

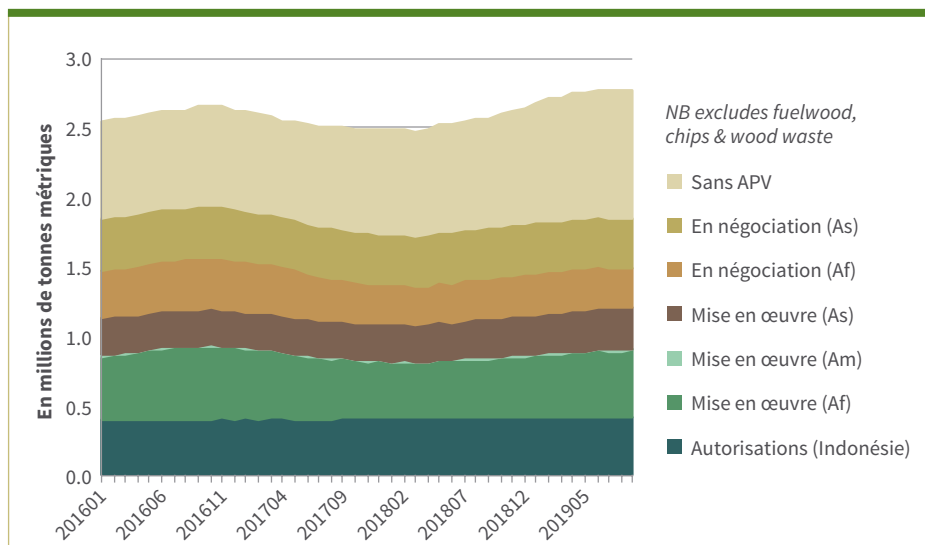
Ce *Forecast* observe en outre que "le fait que l'on ne s'attende plus à ce que la croissance rebondisse de manière significative au cours des deux années à venir constitue une évolution majeure au regard des prévisions antérieures et repose sur le fait que l'on estime que de

nombreux éléments du ralentissement mondial vont perdurer."

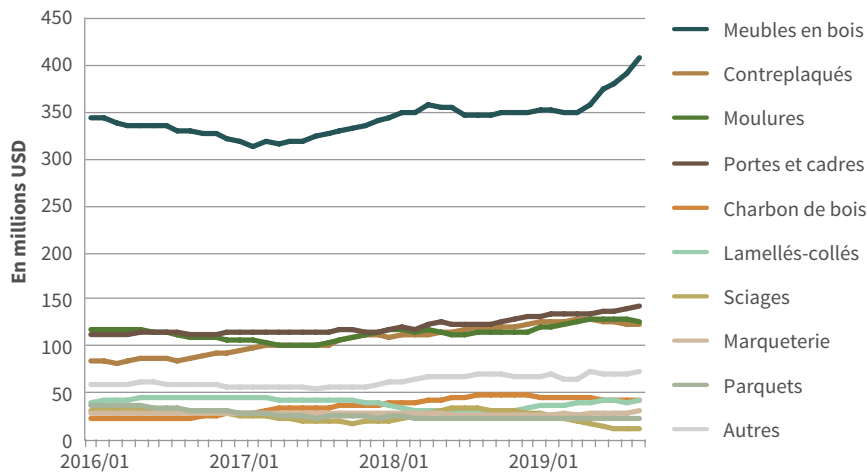
De la même manière, la dernière prévision du Fonds monétaire international (FMI) concernant la croissance économique européenne, également publiée en novembre, met en avant les risques baissiers qui pourraient entraîner un affaiblissement de la croissance en 2020: "Dans un contexte de grande incertitude, plusieurs risques pèsent sur les perspectives, dont



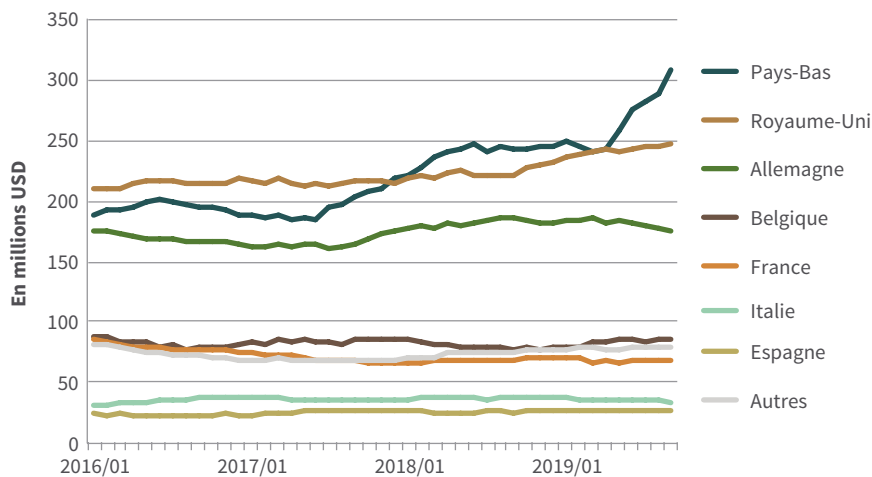
Graphique 1: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois tropicaux par statut d'APV, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



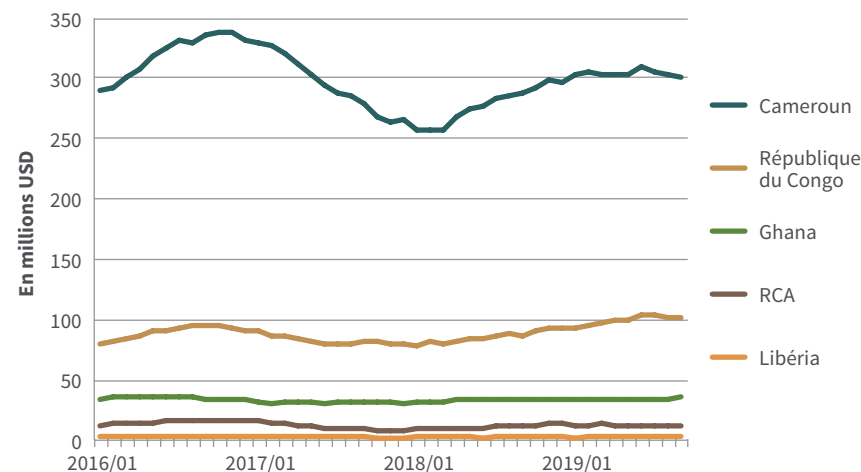
Graphique 2: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois tropicaux par statut d'APV, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 3: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis l'Indonésie par produit, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 4: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis l'Indonésie par destination, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 5: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis des pays mettant en œuvre un APV en Afrique, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT

les perturbations liées au Brexit, les intensifications du protectionnisme et des incertitudes qui y sont associées, un brusque recul dans la prise de risque et la montée des tensions géopolitiques”.

En termes de tonnage, les importations par l'UE de bois et meubles en bois en provenance d'Indonésie ont enregistré une légère évolution seulement tout au long de la période de janvier 2017 à septembre 2019. Leur total sur douze mois glissants, qui stagnait autour de 410 000 tonnes en 2016 et 2017, s'est stabilisé au niveau à peine plus élevé de 420 000 tonnes en 2018 et 2019.

La performance des produits sous autorisation FLEGT s'améliore sur le marché de l'UE

Au sein des produits sous autorisation FLEGT provenant d'Indonésie, on constate une forte progression du chiffre des importations de l'UE pour les meubles en bois, contreplaqués, moulures, lames de terrasse et portes en bois durant cette période. Les importations de meubles en bois indonésiens ont affiché un redressement particulièrement marqué l'année dernière, entre avril et septembre. Les importations de charbon de bois, qui ne sont pas assujetties au régime d'autorisation FLEGT, ont également notablement augmenté (graphique 3).

La récente croissance affichée par les importations par l'UE de bois et meubles en bois indonésiens a été en majeure partie absorbée par les Pays-Bas et le Royaume-Uni (R.-U.) (graphique 4). L'essor de celles de meubles en bois l'année dernière concerne principalement les Pays-Bas. Le R.-U. a été la principale destination de la progression des portes en bois et contreplaqués originaires d'Indonésie, tandis que celles de lames de terrasse et moulures ont en grande partie alimenté l'Allemagne et les Pays-Bas.

La croissance des importations par l'UE de contreplaqués indonésiens est particulièrement encourageante dans un contexte de concurrence directe des produits du contreplaqué en bouleau russe. Les contacts du SIM avec des importateurs de contreplaqués de l'UE indiquent que les prix des produits russes sont très compétitifs en raison du faible prix des grumes de bouleau en Russie conjugué à la faiblesse continue du rouble russe.

Reste à voir si la suppression de l'Indonésie du Système généralisé des préférences (SGP) à compter du 1er janvier 2019 aura des répercussions significatives sur les importations de l'UE. Elle n'aura toutefois aucun effet sur le commerce des produits de type lames de terrasse/moulures et sur la

plupart des meubles en bois, qui ne sont assujettis à aucun droit de douane, quel que soit le statut SGP.

Néanmoins, cette perte de son statut SGP va se traduire par des droits tarifaires plus élevés cette année sur les contreplaqués, placages et sciages rabotés, poncés et aboutés. Eu égard aux contreplaqués, qui est le produit bois indonésien le plus notable influencé par le statut SGP, les droits de douane de 3,5 pour cent sont passés à 7 pour cent.

Des importations d'Afrique très volatiles

Les importations par l'UE de bois depuis le Cameroun se sont montrées très volatiles au cours des dernières années (graphique 5). Leur total sur douze mois glissants, qui avait nettement augmenté en décembre 2016, à 338 millions USD, a atteint un plus bas de 257 millions USD en mars 2018. Les mois suivants, elles ont regagné la majeure partie du terrain perdu pour atteindre 305 millions USD au cours de l'année glissante se terminant en juillet 2019 avant de légèrement fléchir en août et septembre de l'année dernière.

Dans leur majorité, les échanges de l'UE avec le Cameroun sont constitués de sciages destinés à la Belgique. Leur volatilité est due à des problèmes côté offre, notamment aux délais d'expédition qu'entraînent la lourdeur bureaucratique et la vétusté des infrastructures après plusieurs années de rares investissements, voire aucun, à Douala, le seul grand port du pays.

Les importations de l'UE depuis la République du Congo (RC), qui se composent de sciages, grumes et placages, se sont lentement redressées en 2018 et 2019 pour, du niveau annualisé de 78 millions USD en janvier 2018, culminant à 104 millions USD en août 2019 avant de légèrement fléchir à 101 millions USD en septembre 2019. On constate ces deux dernières années une croissance particulièrement forte des importations belges de grumes et sciages ainsi que des importations françaises de placages en provenance de RC.

Les importations de l'UE originaires du Ghana, essentiellement des sciages et des placages, sont restées faibles malgré leur légère progression depuis 2017. Leur total sur douze mois glissants a augmenté, de 31 millions USD en septembre 2017 à 34 millions USD en septembre 2018, puis 35 millions USD en septembre 2019. Si les importations opérées directement du Ghana vers l'Allemagne et la France ont diminué, la hausse des importations vers la Belgique et le R.-U a compensé ce recul. Les importations italiennes de sciages et placages ghanéens sont

restées stables.

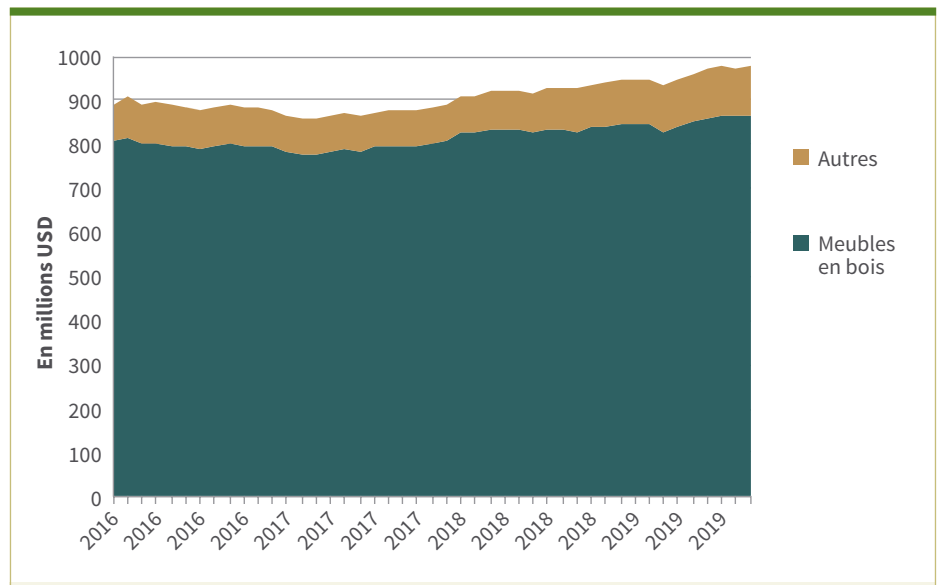
Les importations de l'UE en provenance de la République centrafricaine (RCA) se sont peu à peu ressaisies de leur plus bas annualisé de 8 millions USD en novembre 2017 pour atteindre 12 millions USD en septembre 2019. Si les importations par l'UE de sciages depuis la RCA, qui étaient auparavant destinées essentiellement à la Belgique, ont chuté à des niveaux négligeables, celles de grumes ont lentement progressé, pour alimenter principalement la France, le Portugal et la Belgique.

Les importations de l'UE depuis le Libéria sont minimales et n'ont guère évolué ces dernières années, s'élevant en

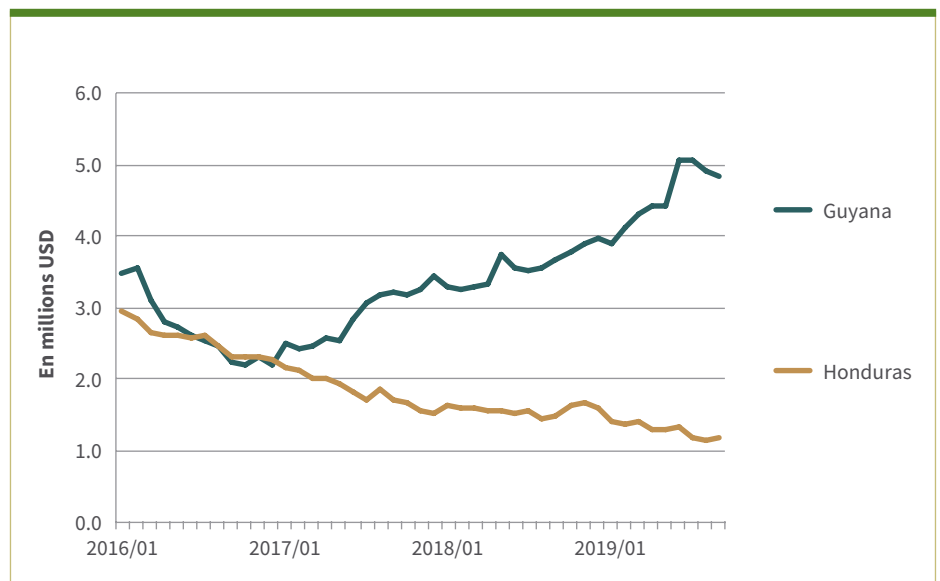
moyenne à 5 000 tonnes, pour un chiffre inférieur à 3 millions USD par an.

Des importations depuis le Viet Nam en progression constante dans l'UE

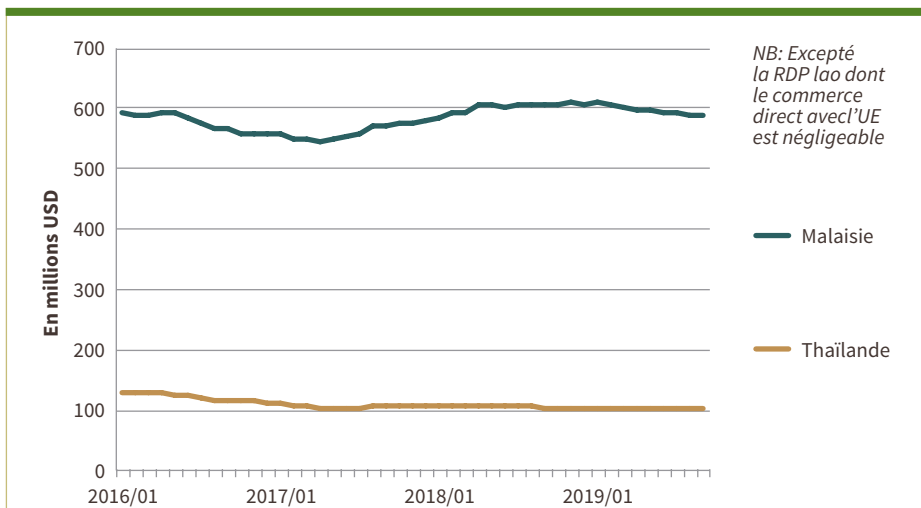
Les importations par l'UE de produits bois depuis le Viet Nam, le seul pays mettant en œuvre un APV en Asie, qui étaient restées atones en 2016 et 2017, ont affiché une progression constante tout au long de 2018 et durant les neuf premiers mois de 2019. Leur total sur douze mois glissants s'est chiffré à 980 millions USD l'année glissante se terminant en septembre 2019, ce qui représente 6 pour cent de plus par rapport au 12 mois précédents.



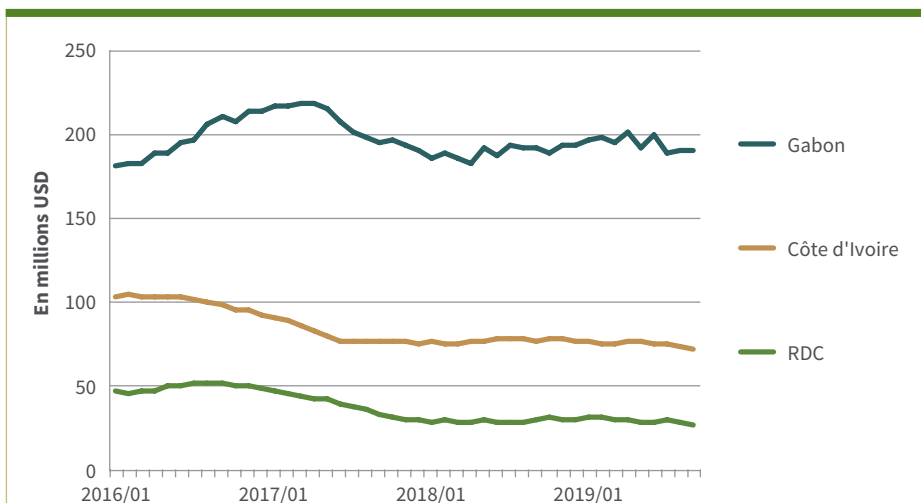
Graphique 6: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis le Viet Nam, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



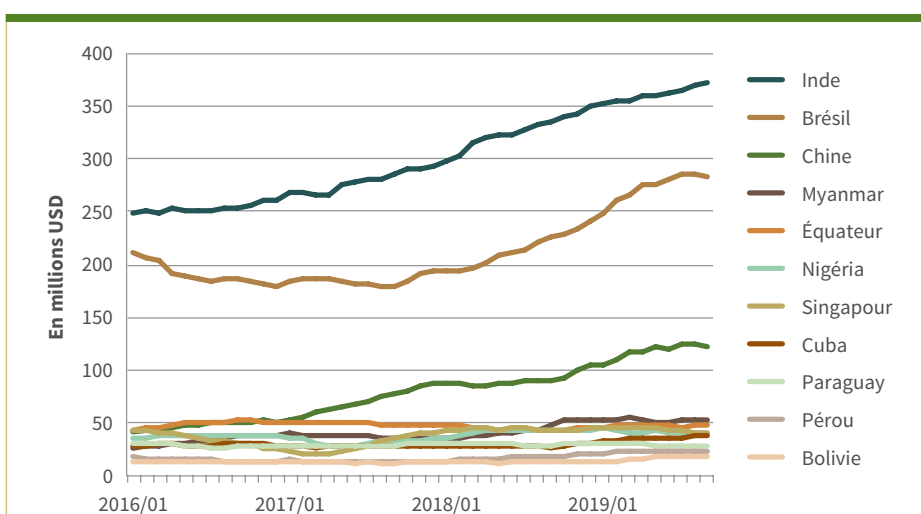
Graphique 7: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis des pays d'Amérique latine mettant en œuvre un APV, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 8: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis des pays d'Asie négociant un APV, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 9: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis des pays d'Afrique négociant un APV, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT



Graphique 10: Importations par l'UE de produits bois et meubles en bois depuis des pays hors APV, total sur 12 mois glissants de janv. 2016 à sept. 2019. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT

Alors que les importations de l'UE depuis le Viet Nam sont restées dominées par les meubles en bois (SH 94), leur croissance la plus récente concerne un éventail de produits bois autres du chapitre 44 du SH, et en particulier charbon de bois et autres bois-énergie, contreplaqués, stratifiés, sciages rabotés et portes (graphique 6).

Les meubles que l'UE importe du Viet Nam restent essentiellement destinés au R.-U., même si la plus grande partie de la croissance enregistrée récemment a été alimentée par la France et les Pays-Bas. L'augmentation des importations de produits bois SH 44 depuis le Viet Nam est également à mettre au compte de pays autres que le R.-U., notamment celles de sciages en France, de contreplaqués en Allemagne, de stratifiés en Belgique et de bois de chauffage au Danemark et, plus récemment, en Suède.

Les deux pays d'Amérique latine qui sont récemment arrivés au terme des négociations sur leur APV, le Guyana et le Honduras, ne sont actuellement que de petits fournisseurs de bois de l'UE. Les importations en provenance du Guyana ont augmenté, mais celles originaires du Honduras ont chuté (graphique 7).

Les importations de l'UE depuis le Guyana, qui se composent principalement de grumes et sciages de feuillus, ont tendance à être très volatiles, leur demande étant axée sur un marché de niche spécialisé dans les applications de défense marine et fluviale ultra-résistantes. Après avoir chuté fortement à seulement 2,2 millions USD en 2016, les importations originaires du Guyana ont augmenté pour culminer à 5,1 millions USD l'année glissante se terminant en juillet 2019, avant de fléchir à 4,8 millions USD l'année ayant pris fin en septembre 2019.

Les importations de l'UE depuis le Honduras, essentiellement des sciages de conifères, ont été en chute constante, passant de 2,9 millions USD l'année glissante se terminant en janvier 2016 à 1,1 million USD seulement l'année prenant fin en septembre 2019.

La Malaisie perd du terrain sur le marché de l'UE

Au sein des pays qui négocient un APV, la Malaisie est de loin le principal fournisseur de produits bois tropicaux de l'UE (graphique 8). Les importations de l'UE en provenance de Malaisie, qui ont atteint un plus bas de 543 millions USD l'année glissante se terminant en avril 2017, se sont redressées à 608 millions USD l'année ayant pris fin en février 2019, avant toutefois de retomber à 588 millions USD l'année glissante se terminant en septembre 2019.

Ces derniers mois, la Malaisie a perdu

du terrain au profit du Cameroun et du Brésil sur le marché de l'UE des sciages tropicaux, et au bénéfice de la Chine et de l'Indonésie (et de la Russie) sur le marché des contreplaqués de feuillus. Toutefois, les importations par l'UE en provenance de Malaisie ont continué de se renforcer en ce qui concerne les meubles en bois, tandis que celles de carrelats pour fenêtres et autres produits de menuiserie ont affiché une légère reprise.

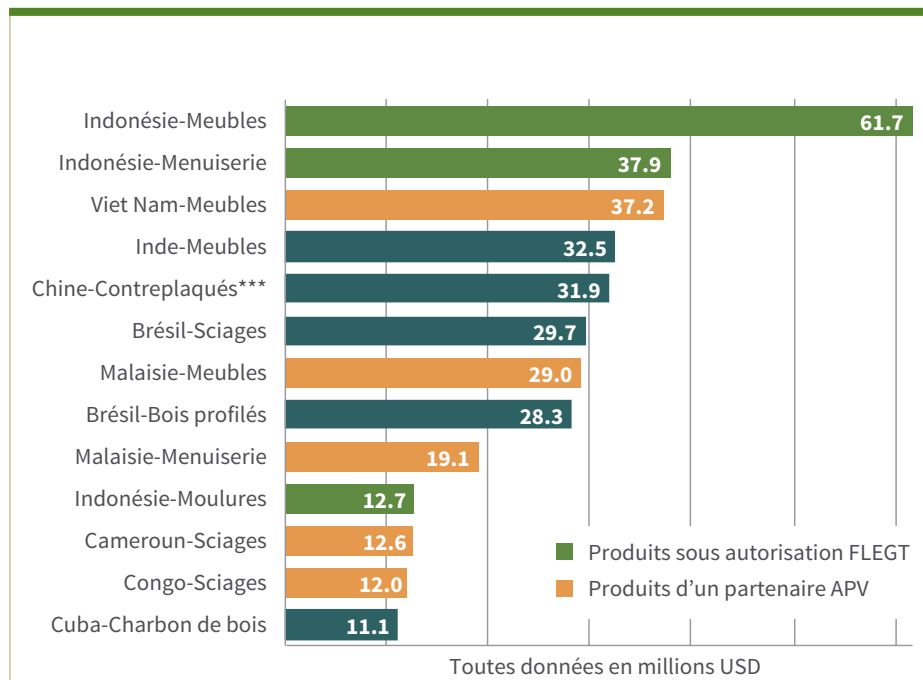
Les importations par l'UE de produits bois provenant de Thaïlande se composent principalement de meubles en bois, mais aussi de contreplaqués, panneaux de fibres et charbon de bois en petites quantités. Après leur recul en 2016 et durant la première moitié de 2017, elles se sont montrées stables avec un niveau annuel avoisinant au total 100 millions USD de juin 2017 à septembre 2019.

Les importations depuis le Gabon s'affaiblissent au troisième trimestre de 2019 dans l'UE

Sur les trois pays d'Afrique qui négocient un APV, le Gabon est le principal fournisseur de l'UE (*graphique 9*). Après avoir reculé en 2017, les importations de l'UE depuis le Gabon de janvier 2018 à septembre 2019 ont affiché une grande volatilité sur une base mensuelle, mais ont été dans l'ensemble atones sur une base annuelle, à environ 190 millions USD.

Les importations de sciages originaires du Gabon se sont raffermies en 2018 et durant la première moitié de 2019, avant de toutefois ralentir au troisième trimestre de 2019. Les importations de placages gabonais ont également fléchi au troisième trimestre de 2019, après avoir été stables au cours des douze mois précédents. Les importations de contreplaqués depuis le Gabon ont également dévissé en 2017 et 2018 avant de se stabiliser au niveau annualisé d'environ 21 millions USD en 2019. Bien qu'encore très faibles (environ 7 millions USD l'année glissante se terminant en septembre 2019), les importations de moulures, lames de terrasse en provenance de ce pays se renforcent.

Après leur net repli de 2016 et 2017, les importations de l'UE depuis la Côte d'Ivoire se sont stabilisées pour atteindre un niveau annualisé diminué d'environ 75 millions USD tout au long de 2018 et durant la première moitié de 2019. Des signes d'un ralentissement supplémentaire ont été relevés au troisième trimestre de 2019, les échanges chutant à 72 millions USD durant l'année glissante se terminant en septembre 2019.



Graphique 11: Plus fortes hausses dans les importations par l'UE de produits bois et meubles en bois tropicaux, sur 12 mois jusqu'en sept. 2019 comparé à 12 mois jusqu'en sept. 2018. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT
*** Contreplaqués à face de feuillus tropicaux

Tandis que les importations par l'UE de sciages depuis la Côte d'Ivoire ont continué de décrocher, plongeant pour la première fois à 30 millions USD l'année glissante se terminant en septembre, celles de placages se sont montrées plus stables, se situant à environ 37 millions USD durant cette même période.

Suite au bref redressement des importations de l'UE originaires de la République démocratique du Congo (RDC) au dernier trimestre de 2018, elles ont de nouveau dévissé tout au long de 2019. Après avoir atteint 31 millions USD l'année glissante se terminant en décembre 2018, les importations ont chuté à 26 millions USD l'année ayant pris fin en septembre 2019.

Les importations de l'UE depuis la RDC se sont montrées stables en 2018 et 2019, à un niveau annualisé d'environ 15 millions USD. Celles de grumes ont nettement augmenté durant la seconde moitié de 2018, pour atteindre 13 millions USD à la fin de l'année, avant toutefois de retomber à 7,5 millions USD seulement l'année glissante se terminant en septembre 2019.

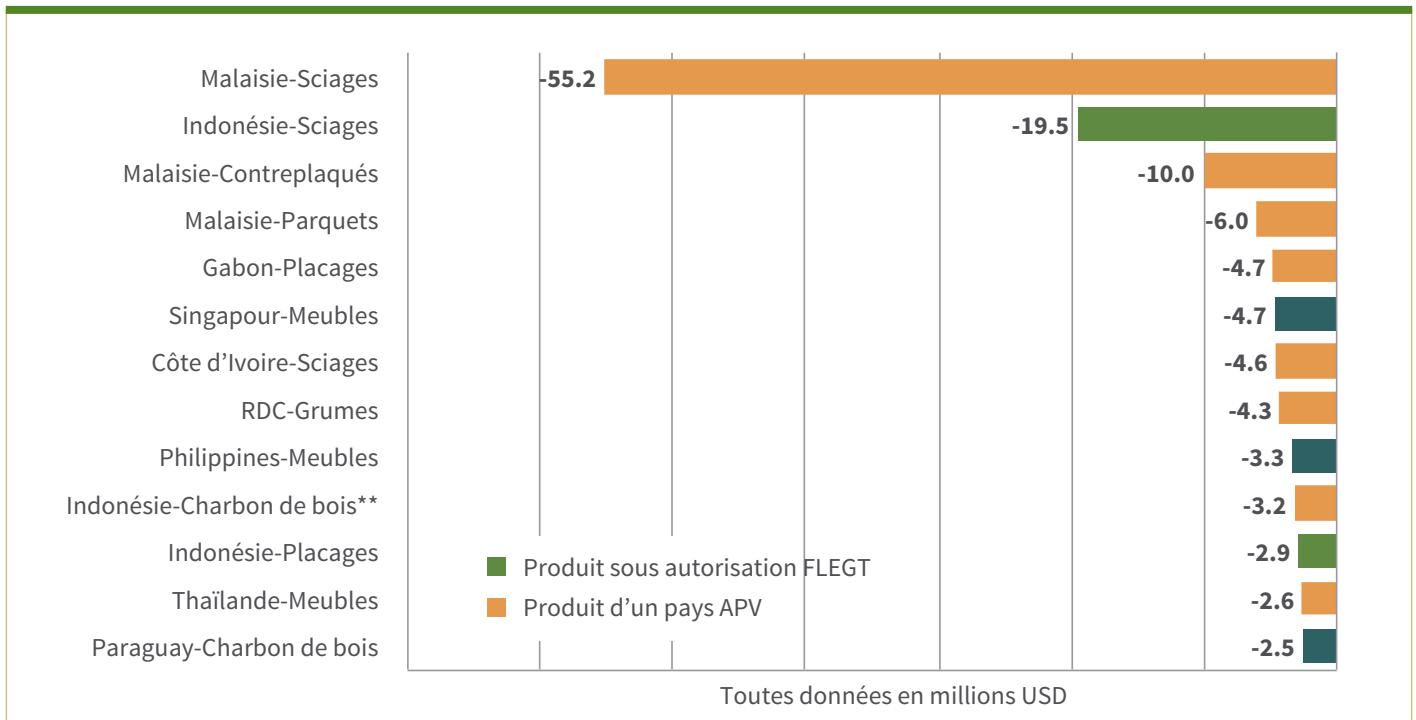
Les importations depuis des pays hors APV continuent de gagner du terrain

Les importations par l'UE de produits bois tropicaux en provenance de pays qui ne sont pas engagés dans un processus d'APV ont continué de fortement gagner du terrain en 2019. Elles ont en effet progressé de 17 pour

cent, passant de 785 millions USD l'année glissante se terminant en septembre 2018 à 918 millions USD l'année ayant pris fin en septembre 2019. Cette progression s'explique principalement par la hausse continue des importations de meubles depuis l'Inde et de celles de contreplaqués de feuillus tropicaux depuis la Chine, ainsi que par le redressement des importations de sciages de bois durs et de lames de terrasse depuis le Brésil (*graphique 10*).

Les importations par l'UE de meubles en bois originaires d'Inde ont été en constante augmentation pour, de 250 millions USD au cours de l'année glissante se terminant en septembre 2016, passer à 372 millions USD durant l'année ayant pris fin en septembre 2019. Cette croissance des importations a été continue aux Pays-Bas et en Allemagne, qui sont aujourd'hui les deux principales destinations des meubles en bois indiens. Les importations du R-U, troisième des principales destinations l'année dernière, ont été en hausse en 2017 et 2018, pour toutefois rester atones en 2019. Les importations de la France, quatrième des principales destinations de l'UE, ont chuté cette année.

Les importations par l'UE depuis la Chine de contreplaqués avec une face en feuillus tropicaux ont augmenté sans interruption de janvier 2017 à septembre de l'année dernière, leur chiffre en USD augmentant de 50 millions USD à plus de 120 millions USD durant cette période. Cette croissance a en majeure partie



Graphique 12: Plus fortes pertes dans les importations par l'UE de produits bois et meubles en bois tropicaux, sur 12 mois jusqu'en sept. 2019 comparé à 12 mois jusqu'en sept. 2018. Source: Analyse de données COMEXT d'Eurostat par le SIM de l'OIBT ** Charbon de bois d'Indonésie non assujéti au régime FLEGT

concerné le R.-U. qui a représenté les deux tiers (80 millions USD) de l'ensemble de ce produit qu'importe l'UE depuis la Chine durant l'année glissante se terminant en septembre 2019. Les importations à destination de la Belgique, seconde des principales destinations de l'UE, ont nettement augmenté en 2017 avant de se stabiliser à un niveau annuel de 20 millions USD en 2018 et 2019.

Les importations par l'UE de produits bois depuis le Brésil, qui se composent essentiellement de sciages et lames de terrasse ont fortement augmenté, de 178 millions USD l'année se terminant en septembre 2017 à 282 millions USD l'année ayant pris fin en septembre 2019. On constate une progression notable des importations dans chacune des trois principales destinations de l'UE pour les bois tropicaux brésiliens, à savoir France, Belgique et Pays-Bas. Les importations ont toutefois commencé à ralentir aux Pays-Bas et en Belgique au troisième trimestre de 2019 alors qu'elles sont restées élevées en France.

Après avoir progressé de 35 millions USD en 2017 à 53 millions USD en 2018, les importations par l'UE de produits bois depuis le Myanmar se sont maintenues à ce niveau élevé tout au long de 2019. Elles se composent essentiellement de sciages, avec de petits volumes de moulures, lames de terrasse et placages.

Les importations originaires du Myanmar se sont poursuivies malgré le fort retentissement des poursuites

engagées au titre du Règlement de l'UE sur le bois (RBUE) à l'encontre d'importateurs de teck du Myanmar (en Suède et aux Pays-Bas) et des conclusions du groupe d'experts de la Commission européenne sur le FLEGT/RBUE (réitérées encore récemment lors de sa réunion de septembre 2019) qu' "il n'était pas possible de conclure à un risque négligeable pour des bois ayant été prélevés illégalement au [Myanmar], compte tenu en particulier d'un accès insuffisant aux textes législatifs et à la documentation applicables émanant de sources gouvernementales".

Alors que les importations depuis le Myanmar à destination de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas chutaient à un niveau négligeable en 2019, ces reculs ont été plus que compensés par l'importante hausse des importations de l'Italie. Les importations italiennes de produits bois en provenance du Myanmar ont en effet presque doublé, passant de 17,6 millions USD l'année glissante se terminant en août 2018 à 34 millions USD l'année ayant pris fin en septembre 2019. Les importations en Croatie ont augmenté, partant d'un niveau négligeable pour atteindre plus de 4 millions USD durant la même période.

Les produits sous autorisation FLEGT affichent les plus fortes hausses dans le commerce tropical de l'UE

Du point de vue du FLEGT, il est encourageant de constater que les

produits indonésiens sous autorisation FLEGT figurent en aussi bonne place dans le tableau de classement des plus fortes hausses qu'ont enregistrées les importations de produits bois tropicaux dans l'UE en 2019 (*graphique 11*). Les meubles indonésiens arrivent en effet en tête des importations pour l'année glissante se terminant en septembre 2019, affichant un chiffre de 61,7 millions USD supérieur aux douze mois précédents. Les produits de menuiserie indonésiens se sont classés au second rang, progressant de 37,9 millions USD durant cette même période. Les moulures et lames de terrasse indonésiens figurent également au palmarès des grands gagnants, avec une progression de 12,7 millions USD.

Au sein des pays partenaires d'un APV autres que l'Indonésie, des hausses significatives ont également été relevées dans les importations de meubles en provenance du Viet Nam et de Malaisie, de menuiserie (essentiellement des stratifiés) de Malaisie et de sciages du Cameroun et de RC.

Un élément moins favorable du point de vue du FLEGT est le fait que les deux groupes de produits indonésiens – sciages et placages – apparaissent également dans la liste des principaux perdants durant l'année glissante se terminant en septembre 2019, bien que les déficits soient plus modérés et éclipsés par ceux de la Malaisie, qui a accusé un recul particulièrement marqué de ses sciages importés par l'UE (*figure 12*).



IMM

Independent Market Monitoring of FLEGT-Licensed Timber

International Tropical Timber Organization (ITTO)

International Organizations Center
5th Floor, Pacifico Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai
Nishi-ku, Yokohama, 220-0012 Japan

FLEGT Independent Market Monitor

IMM Lead Consultant, Sarah Storck, lead@flegtimm.eu
